



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 051

Le jeudi 13 août 2020

Président : L'honorable Wayne Easter



Comité permanent des finances

Le jeudi 13 août 2020

• (1500)

[Traduction]

Le président (L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.)): La séance est ouverte. Je vous souhaite la bienvenue à la première partie de 51^e réunion du Comité permanent des finances. Nous étudions les dépenses engagées par le gouvernement, l'Organisme UNIS et la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant. La réunion d'aujourd'hui se déroule en vidéoconférence, et les délibérations seront accessibles sur le site Web de la Chambre des communes.

Monsieur Poilievre, je crois que vous voulez invoquer le Règlement.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Oui, j'estime qu'une heure avec les témoins, ce n'est pas assez, mais je ne vais pas perdre mon temps maintenant à en discuter. Je vous préviens simplement que les conservateurs proposeront une motion pour faire revenir ces témoins pendant une autre séance de trois heures après celle-ci, à moins, bien sûr, que la réunion d'aujourd'hui puisse être prolongée.

Le président: Disons que c'est plutôt un élément d'information. Je m'attendais à ce que cette séance d'une heure suscite la controverse, parce que nous en avons déjà parlé.

Au départ, nous avons invité les témoins pour une heure, et ils avaient accepté de venir mardi. Le calendrier des séances du Comité qui est sorti vendredi dernier indiquait, je crois, que nous aurions une heure avec ces témoins.

Le greffier leur a parlé ce matin pour savoir s'il leur serait possible de rester pendant deux heures, mais ils n'étaient libres que pendant une heure. Nous nous en tiendrons donc à ça. Peut-être que nous aurons toutes les réponses que nous voulons en une demi-heure, on ne sait jamais. Les gens du secteur privé ont des entreprises à diriger, et pour eux aussi le temps est précieux.

Cela dit, je voudrais souhaiter la bienvenue à nos témoins et les remercier de comparaître devant notre comité. Nous accueillons aujourd'hui Mme Al-Waheidi, directrice exécutive, et M. Baker, directeur des opérations, qui représentent tous les deux l'Organisme UNIS. Nous accueillons également Mme Marquez, qui compare à titre personnel et qui est une ancienne employée de l'organisme UNIS où elle s'occupait des relations avec le gouvernement et les intervenants.

Madame Al-Waheidi, vous avez la parole.

Mme Dalal Al-Waheidi (directrice exécutive, Mouvement UNIS): Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que les membres du Comité.

Bonjour à tous. Je m'appelle Dalal Al-Waheidi et je suis la directrice exécutive de l'organisme UNIS.

Depuis 18 ans, j'ai occupé divers postes dans cet organisme, aux côtés d'une équipe exceptionnelle. Je suis fière de ce que nous faisons pour aider les jeunes à s'engager dans la communauté, au Canada, et pour aider les enfants et les familles du monde entier à sortir de la pauvreté. Ce travail est très important, à mes yeux.

Je suis d'origine palestinienne et je suis réfugiée depuis ma naissance. J'ai connu deux fois la guerre: une première fois quand ma famille était au Koweït pendant la guerre du Golfe en 1990, et une deuxième fois quand j'habitais dans la bande de Gaza. Pendant mon enfance et mon adolescence, j'ai vu de près l'impact terrible de la guerre, de l'instabilité politique, de la violence et du racisme systématique à l'égard des jeunes enfants pour des motifs d'identité, de nationalité et de religion. J'ai quand même su garder le petit espoir que les études que je faisais m'ouvriraient un jour des portes.

Ce que j'ai appris des conflits politiques et culturels que j'ai vécus m'a aidée à choisir la carrière que je voulais embrasser dans l'Organisme UNIS, c'est-à-dire la défense des intérêts des jeunes, la promotion de l'éducation, de la diversité et de l'inclusion, et la défense des droits des filles et des femmes.

En 1998, je suis arrivée seule au Canada pour étudier le développement international à l'Université Trent, avec une bourse d'études. Mon diplôme en poche, j'ai eu le bonheur d'entrer dans une organisation à but non lucratif établie au Canada, qui s'appelait alors Free the Children et qui porte aujourd'hui le nom d'Organisme UNIS.

J'ai eu beaucoup de chance de pouvoir entamer une carrière dans cet organisme, où j'ai occupé toute une série de postes: coordonnatrice des jeunes, créatrice de programmes, responsable des programmes de développement international, organisatrice de la Journée UNIS, et maintenant directrice exécutive. Je suis une des nombreuses personnes qui ont contribué à développer cette organisation, aux côtés d'employés et de bénévoles, dont beaucoup y travaillent depuis 25 ans pour en faire ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

J'ai participé directement, aux côtés de personnes entièrement dévouées, à la création et au développement des Journées UNIS partout au Canada. Notre rêve était d'encourager les jeunes à servir et à contribuer. La Journée UNIS est la célébration de leur engagement dans leur collectivité. Imaginez ce que ressent un jeune qui fait du bénévolat pour la première fois, qui s'intéresse aux pauvres et aux sans-abri, qui lutte contre l'injustice raciale, qui défend ses opinions, qui milite pour notre cause ou qui organise une campagne, et qui ensuite se retrouve avec d'autres jeunes pour célébrer tous les efforts qu'ils ont déployés pour changer le monde.

Grâce à la Journée UNIS, plus d'un million de Canadiens ont pour la première fois eu envie de faire leur part et d'exercer une activité bénévole. Nous avons travaillé avec 7 000 écoles. Les étudiants ont donné 70 millions d'heures de bénévolat pour plus de 3 000 causes, ce qui en a fait des êtres compatissants qui savent qu'ils peuvent changer le monde. Des études indiquent que nos anciens bénévoles sont plus susceptibles de faire carrière, plus tard, dans le secteur social.

En plus de notre travail au niveau local, nous nous occupons de développement international, ce qui nous distingue des autres. Nos projets de développement nous ont permis de construire 1 500 écoles et salles de classe, où 200 000 enfants ont pu suivre des cours et 30 000 femmes ont pu bénéficier de programmes alternatifs de soutien du revenu. J'ai eu l'honneur de rencontrer des centaines d'enfants des pays en développement qui fréquentaient des écoles construites par l'Organisme UNIS, et beaucoup d'entre eux étaient des filles.

L'Organisme UNIS est différent de la plupart des autres groupes, ce qui peut être une source de confusion. Le petit organisme de bienfaisance que nous étions au début a vite eu besoin d'un meilleur modèle pour pouvoir se développer et faire ses bonnes œuvres. L'entreprise sociale ME to WE crée des emplois à l'étranger, surtout pour les femmes entrepreneures, et elle choisit des bénévoles et des donateurs dans tous nos sites de développement de par le monde, afin qu'ils puissent voir, en toute transparence, l'impact de nos projets de développement.

Depuis que l'entreprise sociale ME to WE a été créée en 2008, 100 % de ses profits — au dollar près — sont transférés à l'Organisme UNIS ou réinvestis pour développer la mission sociale. À une époque où les dons de charité au Canada sont à leur plus bas depuis 30 ans, le soutien que nous apporte l'entreprise sociale signifie que nous n'avons pas besoin d'aller chercher de l'argent auprès de donateurs qui se font de plus en plus rares.

• (1505)

L'Organisme UNIS n'est pas parfait, surtout si l'on décortique chaque décision prise depuis 25 ans, mais j'espère que les Canadiens sont prêts à nous donner une deuxième chance. Sous un autre éclairage, en dehors de la controverse politique qui nous frappe, nos programmes devraient être considérés comme des programmes novateurs, qui suscitent l'esprit d'entreprise, qui ont un impact sérieux et qui viennent en aide aux enfants du Canada et du monde entier.

Offrir des possibilités de bénévolat aux jeunes est l'un des plus grands privilèges que j'ai reçus. C'est avec beaucoup d'optimisme que j'ai travaillé aux côtés d'une équipe talentueuse pour faire de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant une réalité. La suppression de ce programme est une grande perte. Cet été, des dizaines de milliers d'étudiants, dont plus de 65 % étaient issus des minorités visibles, ont été privés de l'occasion de faire du bénévolat. Je n'aurais jamais imaginé que la combinaison de la COVID-19 et des retombées politiques du contrat que nous avons signé pour mettre en œuvre la BCBE puissent être aussi dévastatrices pour l'Organisme UNIS, notre personnel et les communautés que nous servons.

Beaucoup de choses se sont passées. Cette semaine, nous avons dû mettre à pied des employés au Canada et remercier des membres qui étaient venus chez UNIS pour faire du bénévolat. C'est incroyablement difficile et émouvant. De façon proactive, nous avons suspendu un grand nombre de partenariats philanthropiques et de par-

tenariats avec des conseils scolaires au Canada. L'organisation a décidé de tout remettre à plat, et notamment de rationaliser sa structure organisationnelle, d'entreprendre un examen de sa gouvernance, de simplifier sa marque et de mettre un terme à certains programmes.

C'est facile de démolir, mais je peux vous dire, par expérience, que ce n'est pas facile de construire. Pendant 25 ans, des milliers d'employés actuels et anciens, d'administrateurs, d'enseignants, d'écoles, de donateurs, d'étudiants et de conseillers ont contribué à créer une plateforme unique pour encourager la mobilisation des jeunes et le développement international. Je profite de l'occasion pour exprimer ma gratitude à chacun d'entre eux et pour les remercier d'avoir eu foi dans notre mission. Malgré la tempête qui s'abat sur nous, rien ne peut effacer la fierté que nous ressentons pour le travail accompli par l'Organisme UNIS et par son personnel dévoué. Je sais ce que nous avons réalisé. Je l'ai vu. J'en ai vu l'impact inimaginable. Cela mérite d'être dit.

À moi qui ai fui la guerre à deux reprises, le Canada m'a tout donné. J'ai essayé de travailler très fort pour lui exprimer ma gratitude. J'espère que mes deux filles, Zeina et Leila, des Canadiennes de première génération, participeront un jour à des programmes de bénévolat, qu'elles sauront exprimer leur gratitude envers ce pays et qu'on célébrera leur engagement. Je souhaite faire ma part et veiller à ce que le Canada continue d'être un beau pays, avec de belles personnes et de belles âmes.

Merci. *Meegwetch*. Merci. *Shukran*.

• (1510)

Le président: Merci.

Madame Marquez et monsieur Baker, je ne pense pas que vous ayez des déclarations liminaires, c'est bien cela? Très bien. Vous comparez tous ensemble.

Pour le premier tour, nous aurons des questions de six minutes. Je vais commencer par donner la parole à M. Poilievre, qui sera suivi de Mme Koutrakis, M. Fortin et M. Julian.

Monsieur Poilievre, vous avez la parole.

L'hon. Pierre Poilievre: WE Charity Foundation a reçu 30 millions de dollars du gouvernement du Canada. Malheureusement, nous n'en avons remboursé que 22 millions. Où est le reste?

M. Scott Baker (directeur des opérations, Mouvement UNIS): En effet, le 30 juin, nous avons reçu 30 millions de dollars. Nous en avons remboursé 22 millions. Nous sommes en train de voir avec le gouvernement...

L'hon. Pierre Poilievre: Je suis désolé, je vous ai demandé où était le reste? Où est-il? Dans quel compte se trouve-t-il?

Le président: Monsieur Poilievre, nos témoins sont issus de la société civile, donnez-leur le temps de répondre, même si ça nous fait dépasser un peu notre horaire.

M. Scott Baker: Nous sommes en train de voir avec le gouvernement comment nous pouvons rembourser ce dernier montant. C'est le gouvernement qui pilote le processus.

Les fonds sont actuellement détenus dans des comptes bancaires; ils n'accumulent aucun intérêt et ne sont pas accessibles.

L'hon. Pierre Poilievre: Au départ, l'argent a-t-il été transféré à l'Organisme UNIS ou à la WE Charity Foundation?

M. Scott Baker: L'entente a été conclue avec la WE Charity Foundation. En conséquence, le transfert a été fait à la WE Charity Foundation.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce que l'argent est resté à la fondation ou est-ce qu'il a été transféré à l'Organisme UNIS?

M. Scott Baker: Depuis que l'argent nous a été transféré le 30 juin, personne n'y a touché.

L'hon. Pierre Poilievre: Merci.

J'aimerais maintenant m'adresser à vous, madame Marquez. Chez UNIS, vous vous occupez des relations avec les gouvernements. Depuis le 1^{er} mars, avez-vous été en contact avec qui que ce soit au Bureau du premier ministre?

Mme Sofia Marquez (ancienne membre du personnel, Relations avec le gouvernement et les intervenants, Mouvement UNIS, à titre personnel): Non.

L'hon. Pierre Poilievre: Avec qui que ce soit au bureau du ministre Morneau?

Mme Sofia Marquez: Pouvez-vous répéter la date?

L'hon. Pierre Poilievre: Le 1^{er} mars.

Mme Sofia Marquez: Oui, j'ai eu des contacts.

L'hon. Pierre Poilievre: Avec qui?

Mme Sofia Marquez: Avec des employés du bureau du ministre Morneau.

L'hon. Pierre Poilievre: Leurs noms?

Mme Sofia Marquez: Ce sont Amit Singh, membre du personnel politique, ainsi que... Elle a comparu devant votre comité, c'est Michelle Kovacevic. Je pense que c'est bien son patronyme.

Le président: Oui, c'est une fonctionnaire.

L'hon. Pierre Poilievre: C'est une fonctionnaire.

Encore une fois, pour être sûr, je vous demande si vous avez communiqué avec qui que ce soit au Bureau du premier ministre depuis le 1^{er} mars?

Mme Sofia Marquez: Depuis le 1^{er} mars, je n'ai eu des contacts qu'avec deux personnes du Bureau du premier ministre. Permettez-moi d'être très précise. Le 5 mai, j'ai eu des contacts avec un directeur des politiques, un certain Rick Theis. J'ai aussi envoyé un courriel à une autre personne, une certaine Laura Lebel.

L'hon. Pierre Poilievre: Quel jour?

Mme Sofia Marquez: C'était en mai...

• (1515)

L'hon. Pierre Poilievre: Je reviendrai là-dessus plus tard. Le temps presse.

Combien de temps a duré votre conversation avec le directeur des politiques du BPM le 5 mai?

Mme Sofia Marquez: C'était très court. La conversation était très pointue, et elle a duré à peu près une demi-heure. On a fait le point au sujet de la proposition qui était déjà en cours de traitement à EDSC. Nous avons fait le point.

L'hon. Pierre Poilievre: Avez-vous à ce moment-là eu l'assurance que l'Organisme UNIS pourrait commencer à mettre en œuvre la proposition?

Mme Sofia Marquez: Absolument pas.

L'hon. Pierre Poilievre: Comment UNIS a-t-il pu penser qu'il avait l'autorisation de mettre en œuvre un programme gouvernemental si personne au gouvernement ne lui avait donné cette autorisation à la date du 5 mai?

Mme Sofia Marquez: Je ne peux pas répondre à ces questions. Je n'ai pas participé à la négociation de l'entente de contribution.

L'hon. Pierre Poilievre: Peut-être, mais l'entente de contribution, elle a été signée un mois et demi plus tard. Par conséquent, il y a bien quelqu'un qui a dit à UNIS qu'il pouvait commencer à dépenser de l'argent, embaucher des gens et mettre en œuvre le programme. Qui vous l'a dit?

Mme Sofia Marquez: Encore une fois, je n'ai pas participé à ces conversations. Ce sont sans doute des dirigeants de l'Organisme UNIS qui... je n'en ai aucune idée.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce Mme Al-Waheidi qui vous a indiqué que vous pouviez commencer à mettre en œuvre le programme? Je veux seulement un nom.

Mme Dalal Al-Waheidi: Nous avons travaillé avec plusieurs fonctionnaires d'EDSC pour élaborer l'entente de contribution...

L'hon. Pierre Poilievre: Ce n'est pas ma question. Je suis désolé, je dois vous interrompre. Je ne vous ai rien demandé au sujet de l'entente de contribution.

Mme Dalal Al-Waheidi: [*Difficultés techniques*]

L'hon. Pierre Poilievre: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Vous avez la parole.

L'hon. Pierre Poilievre: Notre temps est limité parce que les témoins ont planifié de s'éclipser le plus tôt possible. Ma question ne portait pas sur l'entente de contribution, puisque celle-ci ne devait être signée que six semaines plus tard. Ma question était de savoir qui les avait autorisés à commencer le 5 mai.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est un point qui se discute. Mais il ne faut pas dire que les témoins cherchent à s'éclipser le plus tôt possible. Cela ne vous sera pas déduit de votre temps. Les témoins ont accepté de comparaître pendant une heure, et c'est injuste de faire ce genre d'insinuation.

Madame Al-Waheidi, je vous prie de compléter votre réponse, et ensuite je redonnerai la parole à M. Poilievre.

Mme Dalal Al-Waheidi: Merci, monsieur le président.

C'est le 5 mai que nous avons commencé à discuter avec EDSC de l'entente de contribution et de la mise en œuvre du programme. Pendant la négociation d'une entente de contribution, il n'est pas rare que les organisations demandent...

Le président: Merci. Je donne maintenant la parole à M. Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Qui vous a indiqué que vous pouviez commencer à mettre en œuvre le programme et à dépenser l'argent dès le 5 mai?

Mme Dalal Al-Waheidi: À cette époque, nous étions en train de négocier la mise en œuvre du programme.

L'hon. Pierre Poilievre: Je le sais, mais vous avez commencé à mettre en œuvre ce programme dès le 5 mai. Quelqu'un a dû vous dire que vous aviez l'autorisation? Qui?

Mme Dalal Al-Waheidi: Nous avons eu des conversations avec plusieurs fonctionnaires d'EDSC au sujet de la mise en œuvre du programme. Les délais étaient si courts...

L'hon. Pierre Poilievre: Donnez-moi simplement des noms. Qui vous a donné l'autorisation?

Mme Dalal Al-Waheidi: Nous avons eu des contacts avec différentes personnes, qui faisaient partie du processus de négociation du contrat...

L'hon. Pierre Poilievre: Donc, vous êtes...

Le président: Ce sera votre dernière question... monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Quand vous comparâtes à nouveau devant notre comité, vous devez répondre à cette question. Votre organisation n'aurait pas commencé à dépenser d'importantes sommes d'argent pour ce programme si quelqu'un au gouvernement ne vous avait pas dit, avant le 5 mai, que vous pouviez le faire.

Je vous repose la question — et ce sera la quatrième fois. Qui vous a dit que vous pouviez commencer à mettre en œuvre ce programme?

Mme Dalal Al-Waheidi: Personne, avant cette date, ne nous a dit que nous pouvions dépenser de l'argent. J'aimerais rappeler au Comité qu'il s'agissait de dépenses admissibles, qui devaient être remboursées. J'essaie de répondre à votre question, avec tout le respect que j'ai pour vous, et je vous prie d'avoir la courtoisie de me permettre de le faire.

Personne, à EDSC ou ailleurs, ne nous a dit avant le 5 mai que nous pouvions commencer à dépenser l'argent. Il s'agissait de dépenses admissibles, conformément à notre entente de contribution qui était en cours de négociation. Le gouvernement nous a demandé de travailler sur ce projet dans le cadre de la COVID-19, et comme les délais étaient serrés, nous devons être prêts.

Le président: Je vais devoir maintenant donner la parole à Mme Koutrakis, qui sera suivie de M. Fortin.

[Français]

Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question s'adresse à Mme Al-Waheidi.

Madame Al-Waheidi, il y a eu des insinuations de la part de l'opposition et des rapports dans les médias selon lesquels l'organisme UNIS n'était pas en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles au Québec. Je crois savoir que vous avez un bureau à Montréal et que vous travaillez auprès de nombreuses écoles dans la province.

Pouvez-vous nous en parler?

• (1520)

[Traduction]

Mme Dalal Al-Waheidi: L'Organisme UNIS est une organisation nationale. Vous avez raison. Nous avons un bureau et du personnel à Montréal. Nous avons travaillé avec plus de 400 écoles au Québec. Nous avons aussi travaillé avec des provinces qui abritent d'importantes collectivités francophones. Nous avons organisé 11 Journées UNIS auxquelles nous avons fait participer des centaines et des milliers d'étudiants. Nous avons des activités et des

partenariats bilingues. Nous avons signé des partenariats avec des conseils scolaires et avec d'autres organisations locales.

Mme Annie Koutrakis: Il y a aussi eu des reportages inexacts dans les médias, principalement alimentés par l'opposition. Vous pourriez peut-être remettre les pendules à l'heure. Quel était le rôle de National? Pourquoi et comment avez-vous choisi National?

Mme Dalal Al-Waheidi: Nous avons recruté le cabinet de relations publiques National pour nous aider à mobiliser des francophones et des organisations du Québec, surtout des organisations à but non lucratif. Nous trouvons particulièrement intéressant que la BCBE nous donne l'occasion d'aider des collectivités francophones au Québec. Et c'est la raison pour laquelle nous avons eu recours à ce cabinet.

Mme Annie Koutrakis: Votre rôle consistait aussi à veiller à la bonne gouvernance organisationnelle de l'Organisme UNIS. Dans quelle mesure avez-vous participé au processus de décision concernant la BCBE? Étiez-vous au courant de toutes les décisions qui étaient prises?

Mme Dalal Al-Waheidi: En qualité de directrice exécutive de l'organisation, j'étais censée diriger les membres de l'équipe pour mettre en œuvre le programme. Mon rôle était de mettre en œuvre le programme sur le plan opérationnel, dans de brefs délais.

Mme Annie Koutrakis: À quelle fréquence travailliez-vous, directement ou indirectement, avec Mme Marquez? Saviez-vous que ni Mme Marquez ni un autre représentant de l'Organisme UNIS n'était inscrit au registre fédéral des lobbyistes?

Mme Dalal Al-Waheidi: Nous nous sommes inscrits au registre des lobbyistes, mais je voudrais remettre les choses en perspective, car c'est important.

Depuis quelques années, nos interactions avec le gouvernement représentaient entre 1 et 3 % de notre budget global, ce qui était assez minime. Si j'avais pensé qu'il était nécessaire de s'inscrire, je l'aurais fait. Il est donc important de remettre les choses en perspective.

Mme Annie Koutrakis: J'aimerais maintenant m'adresser à M. Scott Baker.

Est-ce que le conseil d'administration de l'Organisme UNIS s'est jamais inquiété de voir que l'organisation n'était pas inscrite au registre des lobbyistes?

M. Scott Baker: Notre conseil d'administration est très actif dans l'organisation, et il se réunit à intervalles réguliers. Jamais il ne s'est inquiété du fait que l'organisation ne soit pas inscrite au registre des lobbyistes.

Mme Annie Koutrakis: J'aimerais maintenant poser une question à Mme Sofia Marquez.

Combien de temps diriez-vous que, chaque mois, vous avez consacré à du lobbying auprès du gouvernement fédéral? Est-ce que cela comprend le temps que vous avez consacré à la préparation de communications auprès de titulaires de charge publique?

Mme Sofia Marquez: En qualité de directrice des relations avec les gouvernements et les intervenants, j'ai aidé UNIS à atteindre ses objectifs en allant chercher les financements disponibles, aux niveaux privé et public. Dans ce cadre, il était de mon ressort de faire des démarches auprès du gouvernement fédéral, mais j'avais aussi d'autres responsabilités, notamment la mise en œuvre des ententes de contribution.

À cet égard, j'aimerais préciser que le décompte de mes heures et l'évolution de mes responsabilités ne m'ont pas permis de garder des dossiers très détaillés. Cela variait aussi beaucoup selon la période où cela se produisait.

Le président: Vous pouvez poser une question très courte, madame Koutrakis.

Mme Annie Koutrakis: D'accord.

Ce sera ma dernière question, madame Marquez. Pourquoi avez-vous quitté l'Organisme UNIS en juillet dernier?

Mme Sofia Marquez: J'ai en fait été mise à pied à la fin du mois de mars 2020. Ensuite, j'ai été engagée par UNIS dans la même fonction, mais à titre d'entrepreneur indépendant, et ce contrat s'est terminé le 31 juillet. J'ai estimé que c'était le bon moment pour passer à autre chose, mais je suis très reconnaissante des opportunités que m'a données UNIS et du temps que j'y ai passé.

• (1525)

Le président: Merci à vous deux.

Nous sommes un petit peu en avance, de 10 secondes, madame Koutrakis. Je vais donner la parole à M. Fortin, qui sera suivi de M. Julian.

Monsieur Fortin.

[Français]

M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Madame Marquez, je vais d'abord m'adresser à vous. Excusez-moi, je vais plutôt commencer par Mme Al-Waheidi. Je suis désolé, il y a trop de témoins en même temps.

Vous nous disiez qu'il y avait du personnel et des bureaux à Montréal. Depuis quand est-ce le cas, madame Al-Waheidi? Je suis désolé, mais je prononce peut-être mal votre nom.

[Traduction]

Mme Dalal Al-Waheidi: Non. Merci. Vous avez très bien prononcé mon nom. Je vous en suis reconnaissante.

UNIS s'est implanté à Montréal en 2007...

[Français]

M. Rhéal Fortin: Quand le bureau a-t-il été ouvert?

[Traduction]

Mme Dalal Al-Waheidi: C'était entre 2007 et 2008. Je n'ai pas la date exacte devant moi, mais j'ai l'année. Je serais ravie de vous faire parvenir cette information.

[Français]

M. Rhéal Fortin: D'accord.

Êtes-vous au courant que ce bureau est fermé au moment où l'on se parle?

[Traduction]

Mme Dalal Al-Waheidi: Pardon?

[Français]

M. Rhéal Fortin: Madame Al-Waheidi, êtes-vous au courant que votre bureau, situé rue Saint-Hubert, à Montréal, est fermé au moment où l'on se parle?

[Traduction]

Mme Dalal Al-Waheidi: Étant donné la pandémie, tout le personnel fait du télétravail.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Madame Al-Waheidi, votre bureau est fermé, le bail est résilié et Hydro-Québec allait débrancher le courant cette semaine. Cela fait quelques mois qu'il n'y a plus personne à cet endroit. Le saviez-vous?

[Traduction]

Mme Dalal Al-Waheidi: Monsieur le président, j'essaie de répondre à la question. Lorsque la pandémie s'est déclarée, nous avons décidé, pour la sécurité de notre équipe, de demander à tout le monde de faire du télétravail. Nous avons pris cette décision comme beaucoup d'autres organismes de bienfaisance et beaucoup d'autres organisations.

[Français]

M. Rhéal Fortin: D'accord.

Combien d'employés la We Charity Foundation compte-t-elle à Montréal?

[Traduction]

M. Scott Baker: La WE Charity Foundation n'a pas d'employés au Canada.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je vous remercie, monsieur Baker.

Combien d'employés l'organisme UNIS a-t-il à Montréal?

[Traduction]

Mme Dalal Al-Waheidi: Nous allons devoir [Difficultés techniques]

M. Scott Baker: Nous n'avons pas cette information avec nous, mais nous serons ravis de vous la faire parvenir.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Dans tout le Québec, combien d'employés travaillent pour l'organisme UNIS ou pour n'importe quelle société ou entité qui y est liée?

[Traduction]

M. Scott Baker: Depuis que nous sommes implantés dans la province, nous en avons souvent eu entre 12 et 15.

Mais depuis la pandémie, nous avons dû réduire nos effectifs, y compris dans nos bureaux de Vancouver et de Montréal...

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je suis désolé de vous interrompre, monsieur Baker, mais nous n'avons pas beaucoup de temps. Pouvez-vous me nommer un employé québécois qui travaille pour l'organisme UNIS?

[Traduction]

Mme Dalal Al-Waheidi: Oui, bien sûr. Nous avons beaucoup d'employés. Ils étaient présents. Quant à leur nombre... Nous avons des employés à plein temps, mais nous avons aussi des employés contractuels, monsieur le président, et je pense que cela répond à la question.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Pourriez-vous nous envoyer la liste des noms et des coordonnées des employés de l'organisme UNIS ou de quelque autre entité qui y est liée et qui travaillent au Québec?

[Traduction]

Mme Dalal Al-Waheidi: Nous allons devoir vérifier auprès de notre département des ressources humaines parce que nous ne voulons pas divulguer des renseignements personnels au sujet de nos employés. Nous vous indiquerons volontiers le nombre d'employés, mais nous devons vérifier auprès de notre département des ressources humaines.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je vous remercie.

Madame Marquez, êtes-vous inscrite au Registre des lobbyistes du gouvernement fédéral?

[Traduction]

Mme Sofia Marquez: Non.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Pourquoi? N'avez-vous jamais senti le besoin de le faire?

[Traduction]

Mme Sofia Marquez: J'ai toujours pensé que ce n'était pas à moi de m'assurer que l'Organisme UNIS était en conformité avec la Loi.

• (1530)

[Français]

M. Rhéal Fortin: Est-ce que votre travail ne consistait pas justement à entretenir des relations avec le gouvernement fédéral, entre autres, et d'autres gouvernements?

[Traduction]

Mme Sofia Marquez: En qualité de directrice des relations avec les gouvernements et les intervenants, mon travail consistait notamment à explorer et à trouver des financements auprès des divers partenaires de gouvernement.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Avez-vous été inscrite sur un registre de lobbyistes ailleurs qu'au gouvernement fédéral, dans une province ou une municipalité?

[Traduction]

Mme Sofia Marquez: Non.

[Français]

M. Rhéal Fortin: D'accord.

Faire du lobbying avec les instances gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales représente quelle portion de temps de votre travail, en pourcentage, approximativement?

[Traduction]

Mme Sofia Marquez: Les heures que je consacrais à des démarches auprès des différents gouvernements et le type de travail que j'effectuais pouvaient varier avec le temps, et je ne peux pas aujourd'hui vous donner un chiffre précis. Cependant, si vous me permettez...

[Français]

M. Rhéal Fortin: Approximativement...

[Traduction]

Le président: Je vais vous donner un peu plus de temps, monsieur Fortin, pour compenser le délai de traduction.

Répondez à la question, et ensuite nous laisserons M. Fortin vous poser sa dernière question.

Mme Sofia Marquez: Merci. Si vous me le permettez, je dirai que c'est une question de conformité et que l'Organisme UNIS est en train de s'en occuper.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je n'ai pas eu de réponse à ma question, mais je passe à une autre.

Monsieur Baker, vous nous avez dit tantôt que 22 millions de dollars avaient été retournés au gouvernement fédéral et que le solde d'environ 8 millions de dollars serait dans un compte bancaire.

À quel moment allez-vous retourner les 8 millions de dollars manquants au gouvernement fédéral?

[Traduction]

M. Scott Baker: Le processus de remboursement est piloté par le gouvernement. Très franchement, si nous pouvions rembourser cet argent dès demain, nous le ferions, mais nous devons suivre le processus déterminé par EDSC pour finaliser la résiliation de l'entente que nous avons signée avec eux.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Il n'y a pas de procès, mais l'on parle de retourner de l'argent qui ne vous appartient pas.

[Traduction]

Le président: Monsieur Fortin, c'était votre dernière question, mais je crois qu'en ce qui concerne le processus de remboursement, un témoin antérieur avait déjà donné une réponse semblable. Il faut suivre un processus précis pour rembourser cet argent.

C'est maintenant le tour de M. Julian, qui sera suivi de M. Poilievre pour le second tour.

Allez-y, monsieur Julian.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître aujourd'hui. Nous vous souhaitons de rester en bonne santé pendant cette pandémie, et nous vous remercions de répondre à nos questions, car il y a eu beaucoup de contradictions dans toute cette controverse.

Madame Marquez, j'ai un certain nombre de questions à vous poser au sujet des rencontres que vous avez eues, si cela ne vous dérange pas. La première est la suivante: la ministre Chagger a déclaré qu'elle avait eu une rencontre avec Craig Kielburger et un dirigeant d'UNIS le 17 avril.

Est-ce vous qui avez demandé cette rencontre, ou bien vous a-t-on demandé cette rencontre?

Mme Sofia Marquez: En effet, je confirme que j'ai participé à cette rencontre.

M. Peter Julian: Mais est-ce vous qui l'avez demandée?

Pourriez-vous nous dire si la ministre vous a donné ce jour-là, à vous et à M. Kielburger, des détails sur ce qui allait devenir la BCBE?

Mme Sofia Marquez: Excusez-moi, pourriez-vous répéter la question? Je n'ai pas bien entendu.

M. Peter Julian: Est-ce que la ministre vous a donné des détails sur ce qui allait devenir la BCBE?

Mme Sofia Marquez: Absolument pas. Il n'a pas du tout été question de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant.

M. Peter Julian: Dans ce cas, de quoi avez-vous parlé?

Mme Sofia Marquez: Nous avons parlé de la proposition que nous avons soumise sur l'entrepreneuriat social. Nous avons parlé avec la ministre de la situation, comment UNIS s'organisait pour rendre virtuels un grand nombre de ses programmes, et de ce qui se passait sur le terrain, en temps réel, à cause de la pandémie.

M. Peter Julian: Le 20 avril, il y a eu une conversation entre UNIS et des fonctionnaires du ministère des Finances. Est-ce que vous qui avez organisé cette conversation et y avez-vous participé?

Mme Sofia Marquez: Je ne vois pas bien à quoi vous faites allusion.

M. Peter Julian: C'était le 20 avril, une conversation avec le ministère des Finances.

• (1535)

Mme Sofia Marquez: Je suis désolée, mais je ne vois vraiment pas de quelle conversation vous voulez parler.

M. Peter Julian: Je parle de la conversation du 20 avril, entre UNIS et des fonctionnaires du ministère des Finances. Étiez-vous au courant? Si vous n'y avez pas participé directement, vous a-t-on rapporté ce qui s'y est dit?

Mme Sofia Marquez: Je suis désolée, mais je ne vois pas de quelle conversation vous voulez parler.

M. Peter Julian: Dans votre registre des appels, vous n'avez rien pour le 20 avril?

Mme Sofia Marquez: Il faudrait que je vérifie dans mes dossiers pour être sûre de vous donner une réponse exacte.

M. Peter Julian: D'accord. Je vous remercie d'avance de nous faire parvenir cette information.

La deuxième proposition d'UNIS, celle qui a été soumise le 21 avril, concernait la BCBE. Savez-vous qui a rédigé cette proposition?

Mme Sofia Marquez: La première proposition concernant la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant a été pilotée et rédigée par moi et l'équipe de stratèges d'UNIS.

M. Peter Julian: Peut-on dire... Puisque vous dites que votre conversation avec Mme Chagger n'a pas porté sur la BCBE, qui vous a fourni les informations nécessaires à la rédaction de la soumission du 21 avril?

Mme Sofia Marquez: Je crois que c'est à la suite de la conversation que Craig Kielburger et Rachel Wernick ont eue... Ils ont eu une conversation, et à la suite de cette conversation, Craig Kielburger m'a appelée pour me donner les grandes lignes du programme telles que Rachel Wernick les lui avait elle-même présentées. Le ministère avait besoin de conseils sur la façon de mettre en œuvre un programme de cette ampleur. Avec la pandémie, il était difficile de voir comment c'était réalisable.

M. Peter Julian: Donc, vous avez rédigé la proposition. Et vous l'avez envoyée à qui le 21 avril, à quel ministère?

Mme Sofia Marquez: La proposition a été envoyée à plusieurs ministères fédéraux.

M. Peter Julian: Vous souvenez-vous desquels exactement, ou l'avez-vous envoyée à une personne qui l'a ensuite envoyée à d'autres fonctionnaires appartenant à d'autres ministères?

Mme Sofia Marquez: Nous l'avons sûrement envoyée, comme les dossiers l'indiquent, aux bureaux de la ministre Ng et de la ministre Chagger ainsi qu'à EDSC et au ministère des Finances.

M. Peter Julian: En qualité de directrice des relations avec les gouvernements, étiez-vous informée chaque fois que Craig et Marc Kielburger avaient des discussions avec des fonctionnaires et des ministres du gouvernement fédéral? Est-ce que ces discussions étaient consignées quelque part à UNIS? Y avait-il un registre?

Mme Sofia Marquez: Ce dont je suis au courant, ce sont des conversations et des rencontres que Craig et moi organisons. Si les cofondateurs ou les dirigeants de l'organisation avaient d'autres rencontres, je n'en étais pas nécessairement informée, mais, comme nous avions l'habitude de le faire à UNIS, nous communiquions régulièrement les informations dont nous disposons sur les activités d'UNIS.

Le président: Il ne vous reste plus de temps, monsieur Julian, mais je vais vous laisser poser une autre question.

M. Peter Julian: Merci beaucoup, madame Marquez.

Ma dernière question s'adresse à Mme Al-Waheidi et à M. Baker. Suite à deux choses que vous avez dites tout à l'heure, je voudrais savoir qui vous a donné le feu vert pour démarrer le projet — vous n'avez toujours pas répondu à cette question — et quand vous avez inscrit l'organisme UNIS au registre des lobbyistes.

Mme Dalal Al-Waheidi: Pour ce qui est de la Loi sur le lobbying, c'est fait. Nous nous sommes inscrits aujourd'hui.

Je voudrais réitérer que, si nous avons su que c'était nécessaire, nous l'aurions fait plutôt. C'est sûr. Je voulais replacer les choses dans leur contexte.

M. Peter Julian: Et en ce qui concerne le feu vert?

M. Scott Baker: Très franchement, nous n'avons jamais eu un feu vert total tant que l'entente n'était pas signée. Mais pour que le programme soit opérationnel à la mi-juin, il fallait que nous le mettions en place pendant les mois de mai et juin. C'est ce que nous avons fait. Lorsque l'entente de contribution a été signée, c'est ce que nous avons fait, ce qui est tout à fait normal.

• (1540)

Le président: Très bien. Nous allons devoir en rester là pour que M. Poilievre puisse poser ses questions. Il sera suivi de Mme Dzerowicz. Nous commençons la série de questions de cinq minutes.

Monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Quel est le montant total qu'UNIS a payé pour le séjour et les dépenses diverses de Mme Sophie Grégoire Trudeau à Londres, en mars dernier?

Mme Dalal Al-Waheidi: Je crois savoir que Marc et Craig Kielburger se sont engagés à fournir cette information.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce que quelqu'un dans votre organisation a eu des contacts avec Mme Sophie Grégoire Trudeau après le 15 mars?

Mme Dalal Al-Waheidi: Non.

L'hon. Pierre Poilievre: Personne.

Mme Dalal Al-Waheidi: Que je sache, personne n'a eu de contact avec elle.

L'hon. Pierre Poilievre: Et avec Nancy McCain?

Mme Dalal Al-Waheidi: Que je sache, d'après les informations que j'ai, je n'en sais rien.

L'hon. Pierre Poilievre: Madame Marquez, savez-vous si des gens de l'organisme UNIS ont eu des contacts avec elle?

Mme Sofia Marquez: J'ignore complètement si quelqu'un a eu un contact direct avec Sophie Grégoire Trudeau.

L'hon. Pierre Poilievre: Et avec Nancy McCain?

Mme Sofia Marquez: Ou avec Nancy McCain.

L'hon. Pierre Poilievre: Bien.

Madame Marquez, vous avez eu une communication avec le directeur des politiques du BPM, Rick Theis, le 5 mars, soit précisément le jour où UNIS a commencé à mettre en œuvre le programme. Lorsque vous lui avez dit qu'UNIS allait commencer à mettre en œuvre le programme ce jour-là, vous a-t-il dit que ce n'était pas normal parce que cela n'avait pas été approuvé par le Cabinet?

Mme Sofia Marquez: Très franchement, je ne savais pas, à ce moment-là, que la mise en œuvre de l'entente de contribution ou du contrat allait commencer ce jour-là. Nous n'avons absolument pas parlé de la mise en œuvre du projet. La discussion était simplement une mise au point sur la proposition, et je les informais simplement de ce qu'il en était.

L'hon. Pierre Poilievre: Et pourtant, ce jour-là, votre organisation a commencé à mettre en œuvre la proposition — ce jour-là précisément. Vous avez donc parlé pendant 30 minutes avec un directeur du BPM mais vous n'avez absolument rien dit de la mise en œuvre du programme.

Mme Sofia Marquez: Permettez-moi de préciser ma réponse. J'ignorais que la mise en œuvre du contrat commençait ce jour-là. La conversation n'a pas porté sur la mise en œuvre du projet.

L'hon. Pierre Poilievre: Ce projet qui allait devenir une entente de contribution de 500 millions de dollars. Votre organisation commence à le mettre en œuvre ce jour-là. Vous parlez avec un directeur du Bureau du premier ministre, c'est-à-dire le bureau du chef du gouvernement, et vous ne dites pas un mot du fait que votre organisation commence la mise en œuvre ce jour-là même.

Mme Sofia Marquez: Si je me souviens bien, nous lui avons présenté la dernière version de la proposition et tous les détails de ce qui allait devenir la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, mais nous n'avons pas parlé précisément de la mise en œuvre du projet. Je dois dire cependant que, dans le contexte de la pandémie, il était toujours question, dans ces conversations, d'accélérer les choses pour que le programme soit prêt le plus vite possible. Voilà.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous ne lui avez pas dit et il ne vous a pas fait remarquer que votre organisation commençait à mettre en œuvre le programme ce jour-là. Bien.

Monsieur Baker, votre organisation a-t-elle conclu un accord avec National Public Relations?

Mme Dalal Al-Waheidi: Si je me souviens bien, nous avons décidé de procéder ainsi parce que...

L'hon. Pierre Poilievre: Non, je veux savoir si une entente a été signée entre UNIS et National Public Relations?

Mme Dalal Al-Waheidi: Je vous ferai parvenir une réponse plus tard, car mon rôle avec National PR...

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur Baker, le savez-vous?

M. Scott Baker: Je vous remercie de votre question.

J'ignore si une entente a été signée, mais je sais que National PR était l'un des nombreux fournisseurs dont nous avons besoin pour mettre en œuvre le programme dans toutes les régions du pays.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous n'avez rien signé avec eux?

M. Scott Baker: Je n'ai pas participé aux discussions avec National, je ne peux pas vous en dire plus.

Le président: Il vous reste 30 secondes, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Je vous demande de nous faire parvenir cette information.

Parmi les conférenciers qu'UNIS a engagés entre 2015 et 2019, lequel a reçu le plus gros cachet?

• (1545)

Mme Dalal Al-Waheidi: Comme l'ont indiqué les cofondateurs quand ils ont comparu, ce que nous payons...

L'hon. Pierre Poilievre: Je veux simplement savoir lequel a été le plus rémunéré.

Mme Dalal Al-Waheidi: Monsieur le président, je fais beaucoup d'efforts pour essayer de répondre à la question, et j'aimerais bien que le député me fasse la courtoisie de [*Difficultés techniques*]

Le président: Allez-y, répondez à la question.

Mme Dalal Al-Waheidi: Merci.

Nous rémunérons certains conférenciers pour des manifestations annexes. Je crois qu'il faudrait que j'aie vérifié dans nos dossiers. Je ne peux pas vous donner ces renseignements maintenant car ces contrats sont privés.

Le président: Vous avez le temps de poser une petite question, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Margaret Trudeau a-t-elle été rémunérée, sous quelque forme que ce soit, pour sa participation aux célébrations du 150^e anniversaire du Canada, en 2017, ou pour des manifestations annexes aux environs de cette date-là?

Le président: Ce n'est pas vraiment une petite question...

L'hon. Pierre Poilievre: Oui ou non?

Le président: ... mais allez-y, madame Al-Waheidi.

Mme Dalal Al-Waheidi: Je vais vous répondre. Non, elle n'a pas été rémunérée.

Le président: Merci à tous.

Madame Dzerowicz, vous avez la parole.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie infiniment tous les trois de comparaître devant nous aujourd'hui.

Merci de votre témoignage personnel, madame Al-Waheidi.

Je tiens à vous remercier tous de ce que vous faites pour inspirer et mobiliser les jeunes partout au Canada et dans le monde.

Le 5 mai... Je rappelle aux membres du Comité que j'ai déjà demandé aux Kielburger pourquoi ils avaient commencé la mise en œuvre du programme. Ils m'ont répondu très clairement qu'il n'y avait pas d'entente. Que personne ne leur avait dit de commencer. Qu'ils l'ont fait à leurs propres risques, parce qu'ils voulaient aider les étudiants. Et qu'ils savaient parfaitement qu'il n'y avait pas d'entente. Je tiens à m'assurer que tout le monde a bien compris.

Ma première question concerne la WE Charity Foundation. Des témoins nous ont dit que, si l'entente a été signée non pas avec l'Organisme UNIS mais avec la WE Charity Foundation, c'est parce que le gouvernement avait demandé à l'Organisme UNIS d'assumer tous les risques du programme. Les avocats de l'organisme étaient d'avis que, pour que l'organisme puisse administrer ce programme, il était préférable de signer l'entente avec la WE Charity Foundation.

On m'a dit que cela se faisait très couramment pour couvrir de tels risques, aussi bien dans le public que dans le privé. Est-ce aussi la façon dont vous interprétez la chose?

Mme Dalal Al-Waheidi: Oui. C'est exact, c'est ainsi que nous avons procédé parce que le gouvernement voulait que nous assumions les risques jusqu'à un maximum de 40 000 bénévoles pendant une pandémie. Nous avons discuté de ces risques avec des spécialistes et des membres de notre conseil d'administration, et ils nous ont recommandé eux aussi de passer le contrat avec la WE Charity Foundation.

Le président: Madame Dzerowicz, je vous interromps une seconde pour annoncer qui seront les deux personnes qui prendront la parole après vous. J'ai les noms de M. Poilievre, encore une fois, et nous finirons cette série de questions par M. McLeod.

Mme Julie Dzerowicz: J'aimerais maintenant poser une question au sujet du conseil d'administration. On nous a dit qu'il y a eu beaucoup de changements à ce niveau-là, en mars dernier, je crois. Est-ce que cela a eu un impact sur vos opérations et sur votre capacité d'administrer la BCBE?

Mme Dalal Al-Waheidi: Cela n'a eu aucun impact négatif, parce que les membres de notre conseil d'administration ont toujours été des gens compétents et dévoués. Le tiers d'entre eux poursuivent leur mandat. Au sein de l'organisation, nous avons huit personnes issues de différents milieux comme la comptabilité, la justice, l'éducation, etc. Cela n'a pas eu d'impact. La qualité de leur gouvernance a été très importante dans tout ce processus, et en ce qui concerne la conversation avec la WE Charity Foundation... Voilà ce que je voulais dire. Nos administrateurs n'ont pas cessé de superviser la bonne marche de l'organisation, et nous sommes très fiers d'eux.

Mme Julie Dzerowicz: Avez-vous, à un moment ou à un autre, signalé aux fonctionnaires avec lesquels vous négociez l'entente de

contribution qu'il y avait eu des changements au sein du conseil d'administration?

Mme Dalal Al-Waheidi: Nous avons toujours répondu aux questions qui nous étaient posées de façon très transparente.

● (1550)

Mme Julie Dzerowicz: Pensiez-vous qu'il vous incombait de fournir cette information au sujet du conseil d'administration, ou bien pensiez-vous que c'était inutile puisque cela n'avait aucun impact sur vos opérations?

Mme Dalal Al-Waheidi: Les anciens administrateurs étaient des gens compétents, et j'en profite pour les remercier tous de leur précieuse contribution, mais ces changements n'ont eu aucun impact. Nous avons répondu à toutes les questions qui nous étaient posées. Toutes les informations relatives à nos administrateurs ainsi que leurs notices biographiques sont affichées sur notre site Web; elles sont donc publiques.

Mme Julie Dzerowicz: Rachel Wernick et EDSC nous ont dit que le ministère avait recommandé que l'entente de contribution soit signée avec l'Organisme UNIS afin de mobiliser d'autres partenaires à but non lucratif, parce que c'était la meilleure solution, étant donné les délais très serrés, l'ampleur du programme et la nécessité de contacter le maximum de jeunes de tous les milieux. Pourquoi, à votre avis, le ministère voulait-il signer une entente de contribution avec UNIS?

M. Scott Baker: S'agissant de savoir pourquoi il a été décidé de recourir à une entente de contribution, je pense qu'il vaudrait mieux poser la question au gouvernement. Nous étions très fiers d'être sollicités. Notre organisation a son siège au Canada; elle est implantée dans tout le pays et elle a réussi à mobiliser 7 000 écoles. Nous voulions jouer un rôle utile, en pleine pandémie planétaire, et venir en aide aux étudiants, dont un grand nombre avaient déjà participé à nos programmes, qui avaient des difficultés à trouver un emploi, à payer leur loyer, à payer leurs droits d'inscription, etc. Nous avons donc dit que oui, nous étions prêts à le faire.

Le président: Monsieur Poilievre, vous avez cinq minutes, et vous serez suivi de M. McLeod, qui sera le dernier.

L'hon. Pierre Poilievre: Quelle coïncidence incroyable que votre organisation ait soudain décidé de s'inscrire au registre des lobbyistes après avoir fait autant de lobbying pendant des mois! Nous avons hâte de prendre connaissance des dizaines de réunions que vous avez eues, notamment avec des collaborateurs politiques haut placés et proches de Justin Trudeau. Votre organisation a versé un demi-million de dollars à des membres de sa famille.

J'aimerais plus particulièrement parler de Laura Lebel. Madame Marquez, vous dites que vous avez communiqué avec Mme Laura Lebel. Lui avez-vous envoyé un courriel?

Mme Sofia Marquez: Oui, c'est exact. C'était un courriel dans lequel je lui demandais simplement d'avoir une courte discussion avec elle. Je n'ai jamais rencontré Mme Lebel avant.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce qu'elle a accepté de vous parler?

Mme Sofia Marquez: Non, elle m'a dit de m'adresser à Rick Theis.

L'hon. Pierre Poilievre: C'est comme ça que vous vous êtes retrouvée à parler pendant 30 minutes au téléphone avec Rick, le jour où UNIS commençait à mettre en œuvre le programme, c'est exact?

Mme Sofia Marquez: C'est exact.

L'hon. Pierre Poilievre: Avez-vous parlé de la possibilité qu'UNIS signe une entente de contribution ou un autre type de contrat avec le gouvernement?

Mme Sofia Marquez: Voulez-vous savoir si j'ai laissé entendre qu'un contrat était en préparation?

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce qu'il en a été le moindrement question pendant la conversation?

Mme Sofia Marquez: Nous avons simplement discuté de la proposition qui avait été soumise. Nous n'avons pas parlé du contrat en soi.

L'hon. Pierre Poilievre: Et la date de démarrage, en a-t-il été question?

Mme Sofia Marquez: La date de démarrage était sans cesse remise en question. Le gouvernement voulait que le programme démarre le plus tôt possible, et nous, de notre côté, nous faisons tout ce que nous pouvions pour nous adapter à l'échéancier imposé par le gouvernement. Si je me souviens bien, il n'y avait pas de date de démarrage précise.

L'hon. Pierre Poilievre: Avez-vous parlé de la date de démarrage avec le directeur des politiques?

Mme Sofia Marquez: Non, nous n'avons pas discuté de date de démarrage à proprement parler.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous avez dit que vous faisiez tout ce que vous pouviez pour vous adapter à l'échéancier imposé par le gouvernement, mais le même jour, votre organisation démarrait le programme.

Mme Sofia Marquez: Encore une fois, nous avons discuté de la dernière version de la proposition, sur laquelle nous avons déjà beaucoup travaillé avec les fonctionnaires d'EDSC. Il s'agissait donc d'un état de la situation, d'une mise au point sur la proposition. Il n'y a pas eu de communication, de détails...

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce lui qui a demandé la mise au point?

Le président: Laissez-la finir sa réponse, car il lui reste du temps, monsieur Poilievre.

Madame Marquez.

Mme Sofia Marquez: Il n'y a pas eu de communication ou de détails qui ont été communiqués en ce qui concerne le contrat.

L'hon. Pierre Poilievre: Est-ce lui qui vous a demandé de faire une mise au point, de lui faire un état de la situation?

• (1555)

Mme Sofia Marquez: Non, comme je l'ai indiqué, c'est sur les conseils de Laura Lebel.

L'hon. Pierre Poilievre: Donc, vous avez appelé le BPM et vous avez dit: « j'aimerais faire le point sur la situation avec quelqu'un au Bureau du premier ministre, quelqu'un peut-il prendre mon appel? ». C'est cela?

Mme Sofia Marquez: Non, ce n'est pas comme cela que les choses se sont passées. Suite aux conversations que nous avons eues avec EDSC et étant donné l'état d'avancement de notre proposition, un membre du personnel politique du ministère des Finances m'avait conseillée d'appeler quelqu'un au BPM et dans d'autres ministères pour m'assurer que tout le monde était au courant de la dernière version de la proposition, surtout dans un contexte de COVID-19. Il fallait que le programme démarre le plus vite possible, il voulait s'assurer que tout le monde était parfaitement au courant...

L'hon. Pierre Poilievre: Donc, le ministère des Finances vous a dit de vous adresser au BPM. Qui au ministère des Finances vous a dit de vous adresser au BPM?

Mme Sofia Marquez: Amit Singh.

L'hon. Pierre Poilievre: Amit Singh, très bien.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste à peu près 40 secondes.

L'hon. Pierre Poilievre: Étiez-vous au courant des contacts directs qu'il y a eus entre UNIS et Bill Morneau?

Mme Sofia Marquez: De quels contacts parlez-vous? Excusez-moi.

L'hon. Pierre Poilievre: M. Kielburger et M. Morneau se sont parlé.

Mme Sofia Marquez: Non, je ne le savais pas.

L'hon. Pierre Poilievre: Vous ne le saviez pas?

Mme Sofia Marquez: Non, je n'étais pas au courant.

L'hon. Pierre Poilievre: Je reviens à vous, monsieur Baker. Pourquoi l'entente de contribution a-t-elle été antdatée au 5 mai précisément? Je n'ai pas besoin que vous m'expliquiez pourquoi elle a été antdatée, car je sais comment ce genre de choses fonctionne, mais pourquoi c'est la date du 5 mai qui a été retenue?

Mme Dalal Al-Waheidi: Permettez-moi d'intervenir.

Cette semaine-là, il y a eu de nombreuses discussions au sujet de la conception du programme, et l'Organisme UNIS avait pris le risque de commencer le démarrage parce que la portée du programme changeait sans cesse.

L'hon. Pierre Poilievre: Mais pourquoi avoir choisi le 5 mai?

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Poilievre. Nous allons laisser le témoin répondre, mais vous avez largement dépassé votre temps. M. McLeod sera le dernier à poser des questions. J'espère que les témoins accepteront de rester trois minutes de plus.

Allez-y, madame Al-Waheidi.

Mme Dalal Al-Waheidi: J'ai répondu à la question; j'ai terminé, monsieur le président.

L'hon. Pierre Poilievre: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Quel est votre rappel au Règlement?

L'hon. Pierre Poilievre: J'ai demandé: « Pourquoi avoir choisi le 5 mai? ». Pouvez-vous demander au témoin de répondre à la question. Pourquoi est-ce cette date qui a été retenue?

Le président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais si vous pouvez nous en dire plus sur la raison pour laquelle la date du 5 mai a été choisie, je vous en prie, madame Al-Waheidi.

Mme Dalal Al-Waheidi: Je vais vous donner la même réponse. Nous avons commencé cette semaine-là à travailler sur la conception du programme, le mode de fonctionnement et les caractéristiques en général. La portée changeait constamment. L'échéancier était très serré. Cette semaine-là, nous avons commencé à nous mobiliser pour commencer à travailler, et en tant qu'organisation, nous avons pris le risque parce que nous voulions venir en aide aux étudiants, et que nous croyions en l'essence même du programme.

Le président: Je vous remercie, tout le monde.

Monsieur McLeod, vous allez conclure.

Pour nos témoins, nous allons dépasser d'environ quatre minutes l'heure prévue.

Je vous en prie, monsieur McLeod.

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins. J'apprécie toutes les réponses qui ont été données aux questions. D'ailleurs, bon nombre de ces questions commencent à se répéter.

Quant à moi, je me préoccupe toujours du fait que ce programme a été créé pour offrir une aide de 900 millions de dollars aux étudiants. L'avenir de ces fonds est nébuleux, maintenant que l'on sait que le programme ne sera pas mis en œuvre. C'est une énorme perte d'occasions favorables pour les jeunes de partout au pays.

Ma première question porte sur un article publié le 3 juillet 2020. La rédactrice en chef du *Charity Report* a déclaré que l'organisme UNIS entretient des liens avec « 18 000 écoles au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni », ce qui en fait le plus vaste réseau « de jeunes au Canada ». Toutefois, « UNIS n'entretient pas ce genre de relations avec d'autres organismes de bienfaisance et à but non lucratif » même si elles sont nécessaires pour faire le placement des jeunes.

Un organisme à but non lucratif ou de bienfaisance comme UNIS aurait-il pu être efficace pour faire le recrutement et le placement d'étudiants bénévoles?

M. Scott Baker: Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons effectivement une présence nationale. Nous travaillons avec des écoles et le milieu de l'enseignement aux quatre coins du pays. En plus, nous avons conclu des partenariats avec d'autres organismes à but non lucratif parce notre programme est réellement très inclusif. Les étudiants qui participent à notre programme, dans les écoles du réseau WE et dans le programme WE Day, soutiennent d'autres organismes. Par conséquent, nous avons réussi à former des partenariats, au cours de nos années d'existence, avec un certain nombre d'organismes à but non lucratif.

Ceci dit, nous avons aussi reconnu que pour pouvoir placer jusqu'à 40 000 étudiants, il fallait bâtir une collectivité solide. Nous avons formé une équipe qui a amorcé ces conversations afin qu'après le lancement du programme nous soyons capables de les placer sans difficulté dans des organismes à but non lucratif et de créer une bonne expérience pour le bénévole, et une expérience positive et significative pour l'organisme.

• (1600)

M. Michael McLeod: Merci.

Ma prochaine question porte sur le montant de 8 millions de dollars qui n'a pas encore été remboursé. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il n'a pas été remboursé? Pourquoi ce montant n'a-t-il pas été remis en même temps que l'autre partie de l'argent que vous avez remboursée? Je suis sûr qu'il y a des gens d'EDSC qui regardent, et peut-être qu'ils aimeraient entendre la réponse.

M. Scott Baker: La négociation de l'entente de contribution est un processus qui prend beaucoup de temps, et la fin d'un contrat l'est également. Ce processus est régi principalement par le gouvernement, et nous le suivons. Je peux vous assurer ainsi qu'à tous les Canadiens que ces fonds sont déposés dans une institution bancaire. Ils seront retournés dès que possible, du moment que toutes les ententes auront été mises en place afin qu'il n'y ait pas de problème.

Mme Dalal Al-Waheidi: Si je peux me permettre d'interrompre, nous avons mis de côté, en tant qu'organisation, toutes nos dépenses admissibles, lesquelles font partie de l'entente de contribution, parce que nous voulons retourner tout l'argent dès que possible. En tant qu'organisation, nous avons pris le risque, et nous en assumons les conséquences.

Je tenais seulement à vous communiquer ces renseignements pour vous situer en contexte.

Le président: Monsieur McLeod, de toute évidence, EDSC n'est pas aussi rapide pour récupérer de l'argent que l'ARC. Nous sommes passés par là.

Vous pouvez y aller, monsieur McLeod.

M. Michael McLeod: J'aimerais poser une autre question. On l'a déjà posée, mais je pense qu'il est important que tout le monde comprenne bien la situation.

Je voudrais que vous confirmiez que les dépenses engagées avant la signature de l'entente de contribution l'ont été aux risques de UNIS. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les raisons pour lesquelles vous avez pris ce risque? Cela représente beaucoup d'argent.

M. Scott Baker: Vous avez raison; nous avons eu une conversation intentionnelle, et nous avons compris que le processus comportait des risques.

La vérité, c'est que nous croyions profondément au programme et que nous souhaitions jouer un rôle dans un contexte très difficile pour les Canadiens. Nous étions excités par le défi à relever. Nous étions très fiers du programme qui a été lancé. Nous étions très fiers du fait que 35 000 étudiants se sont inscrits au cours des 10 premiers jours, comme l'a indiqué Mme Al-Waheidi, et que 65 % d'entre eux étaient issus des minorités visibles.

On nous a demandé de monter ce programme. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance canadien, d'origine entièrement canadienne. C'est avec fierté que nous avons pris cet engagement et que nous l'avons fait progresser.

Le président: Nous allons devoir nous arrêter ici.

Au nom du Comité...

L'hon. Pierre Poilievre: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je veux libérer les témoins, mais j'accueille un rappel au Règlement.

L'hon. Pierre Poilievre: Je me demandais seulement si les témoins accepteraient de nous accorder une autre demi-heure de leur temps.

Le président: Je vais demander aux témoins. Le greffier leur a posé la question un peu plus tôt, et ils étaient limités à une heure. Mais nous allons redemander aux témoins ce qu'ils en pensent.

Je vous en prie, madame Al-Waheidi.

Mme Dalal Al-Waheidi: J'apprécie la demande. Nous voulions venir témoigner pour nous rendre utiles et fournir des réponses. Nous avons des responsabilités parentales, et j'espère que vous le comprendrez. Je dois m'en occuper. J'espère que vous comprenez la situation.

Merci.

Le président: Nous comprenons. L'une de nos membres avait l'habitude de commencer la réunion avec des responsabilités parentales.

Ceci dit, je vous remercie de vous être présentés devant notre comité et d'avoir répondu à nos questions. À titre personnel, je tiens à vous souhaiter bonne chance durant cette période qui, je le sais, est très stressante. Peu importe que l'on gère une entreprise, un organisme de bienfaisance, une ferme ou que l'on soit pêcheur. Lorsque l'on traverse des temps difficiles sur le plan financier, parfois indépendamment de notre volonté, c'est très éprouvant. Nous comprenons et nous vous souhaitons bonne chance dans les circonstances.

Ceci étant dit, nous allons...

• (1605)

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je voudrais invoquer le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Monsieur Fortin.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je vous remercie, monsieur le président.

Avant que les témoins ne partent, pourriez-vous leur demander à quel moment ils vont répondre aux engagements qu'ils ont pris au cours de cette rencontre?

J'ai noté, entre autres, que je devais obtenir le nom des employés au Québec et le pourcentage que représente le temps consacré au lobbying. Je me demande à quel moment ils vont répondre à ces engagements.

[Traduction]

Le président: Les témoins devaient nous revenir sur plusieurs points qui ont été mentionnés. Si je peux me permettre, j'aimerais dire aux témoins que le plus tôt serait le mieux. Parce que nous en avons besoin très rapidement. L'un de ces documents se trouve actuellement à la traduction et devra faire l'objet d'une censure. Nous aimerions avoir ces documents en main dès que possible.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Peut-on fixer un délai ou demander aux témoins dans combien de temps ils croient pouvoir nous fournir les informations?

[Traduction]

Le président: Madame Al-Waheidi.

Mme Dalal Al-Waheidi: J'ai pris note de toutes les demandes, et je vais m'en occuper dès que possible. Je ne peux pas vous donner de date pour le moment, mais nous sommes déterminés à respecter ce processus et à vous fournir ces renseignements le plus tôt possible.

Le président: Nous demanderons aussi aux analystes de prendre note des demandes de renseignements que vous avez reçues. J'en ai consigné quelques-unes que nous vous transmettrons elles aussi afin qu'il ne vous en échappe pas. Nous ne nous attendons pas à ce que vous preniez des notes détaillées de toutes nos demandes.

Nous vous remercions beaucoup de votre exposé.

Nous allons suspendre la séance pendant trois ou quatre minutes, le temps d'accueillir notre prochain témoin.

• (1605)

(Pause)

• (1610)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Nous vous souhaitons la bienvenue à la 51^e réunion, deuxième groupe de témoins, du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Nos travaux portent sur les dépenses du gouvernement, l'organisme UNIS et la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant.

Pour la prochaine heure, nous accueillons cet après-midi M. John-Frederick Cameron, président-directeur général de Katimavik. Nous vous avons déjà accueilli comme témoin. Je crois que vous avez une déclaration liminaire, et nous partirons de là.

M. John-Frederick Cameron (président-directeur général, Katimavik): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs.

Après avoir reçu votre invitation à participer à votre enquête et à la réunion d'aujourd'hui, et ce, même si je n'ai aucune connaissance directe de certains aspects de cette enquête, notre organisme, Katimavik, estime qu'en tant qu'organisme subventionné par les fonds publics et bénéficiaire de l'argent des contribuables, il doit respecter la demande de tout comité parlementaire. C'est dans cet esprit que j'ai le plaisir d'être avec vous aujourd'hui, même si c'est de manière virtuelle.

Notre organisme apporte un point de vue très particulier à ce qui est devenu une conversation nationale significative et importante. Katimavik est au cœur même de cet esprit de bénévolat des jeunes depuis sa fondation en 1977. Grâce à un modèle fondé sur l'apprentissage expérientiel et par l'intermédiaire de notre programme phare, l'Expérience nationale Katimavik, de jeunes Canadiens sont encouragés à prôner la diversité, à devenir des citoyens actifs et engagés et à devenir des leaders et des artisans du changement au sein de leur collectivité.

Comme ce programme l'a déjà fait dans les années 1970, 1980, 1990 et encore aujourd'hui, nous réunissons de jeunes Canadiens qui cherchent encore leur place dans la société. Les participants ont des origines diverses et possèdent des expériences très variées. Nous faisons en sorte de mieux leur faire connaître leur pays. Ils explorent des régions de notre grand pays qu'ils n'ont probablement jamais visitées auparavant, et ils forment une collectivité en un sens.

Aujourd'hui, le rôle de Katimavik a évolué depuis ce qui devait être à l'origine une passerelle entre « deux solitudes », en référence à la division entre les Canadiens anglais et les Canadiens français à l'époque. En effet, aujourd'hui, la diversité de notre jeunesse est grande, certains représentent des religions différentes et des antécédents culturels variés, d'autres sont issus de la communauté LGBT-Q2+ et, fait très important, certains autres proviennent des collectivités autochtones. Ils vivent ensemble, apprennent ensemble, s'amusement ensemble, font du travail bénévole ensemble, et tissent des liens.

Ce faisant, les différences qu'ils percevaient et les préjugés qu'ils entretenaient les uns à l'égard des autres avant le programme disparaissent et ils tissent des liens d'amitié pour la vie. Ils deviennent ainsi des défenseurs de la vérité et de la réconciliation avec les collectivités autochtones. Et fait tout aussi important, ils acquièrent des habiletés fondamentales et des compétences professionnelles dans le cadre de ce programme.

Nous plaçons ces jeunes extraordinaires dans des collectivités où ils accomplissent du travail bénévole auprès d'organismes de bienfaisance et à but non lucratif. Ce faisant, ils contribuent à bâtir ces collectivités. Ils se renseignent sur les priorités de différentes régions du pays et en font la promotion. Les jeunes de l'Est du pays s'en vont dans les collectivités de l'Ouest, et inversement. Grâce à ce parcours, il arrive très souvent qu'ils trouvent leur voie et deviennent des citoyens actifs et engagés.

Lorsqu'ils s'inscrivent à notre programme, il est fréquent qu'ils manquent de confiance en eux, et certains ne savent pas trop quoi faire de leur vie et comment apporter leur contribution. En revanche, lorsqu'ils quittent le programme, ils affichent un sentiment renouvelé de confiance en soi, de connaissance de soi et sont déterminés à devenir des membres actifs de la société. Leur amour de ce pays formidable s'en trouve accru, et tout le monde en bénéficie.

Je suis tellement fier de vous dire qu'en dépit de la pandémie de COVID-19, nos participants se sont portés volontaires pour faire du travail bénévole auprès d'organismes locaux de partout au pays. De fait, depuis des décennies, les jeunes du Canada offrent avec enthousiasme et sans réserve leur temps et leurs efforts à titre bénévole en vue de bâtir une société meilleure.

Le fait est que les jeunes Canadiens ne se sont pas laissés freiner par les obstacles occasionnés par une pandémie mondiale. Au contraire, ils ont plutôt essayé de trouver comment ils pourraient redonner à leur pays, tout en respectant scrupuleusement toutes les consignes et les directives en matière de santé. Ce faisant, ils ont démontré une bravoure extraordinaire. Parmi leurs contributions dans le cadre de notre programme, notons des activités comme le ramassage des ordures dans leur quartier, la création d'œuvres d'art pour leur collectivité, la participation à des initiatives visant à assurer la sécurité alimentaire, des conversations avec des personnes âgées isolées socialement et la livraison de paniers d'épicerie à des Canadiens dans le besoin.

Nous en avons été les témoins directs, étant donné qu'au cours des deux premiers mois seulement de la pandémie, les jeunes Canadiens qui participaient au programme de l'Expérience nationale de Katimavik ont offert près de 7 000 heures au total de bénévolat. Ils ont aussi incité des centaines d'autres à suivre leur exemple et à laisser leur propre marque.

● (1615)

Par ailleurs, ils ont fait la démonstration de la force de leur enthousiasme et de leur détermination lorsque, cet été, Katimavik a reçu presque quatre fois plus de demandes d'inscription que d'occasions disponibles pour la cohorte de l'Expérience nationale qui commençait en juillet. Nous avons été à la fois stupéfaits et remplis de joie lorsque nous avons constaté que tant de jeunes Canadiens intrépides et inspirants des quatre coins du pays répondaient à l'appel et s'inscrivaient pour accomplir du travail bénévole auprès d'organismes communautaires d'un océan à l'autre.

Alors que les Canadiens font face à une nouvelle réalité en raison de la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions à long terme,

nous avons réussi à composer avec le fait que notre monde connaît des changements en profondeur. Certains de ces changements ont déjà créé des divisions entre nous lorsque nous discutons de la manière d'affronter ces nouveaux défis. Tous les aspects de notre existence, que ce soit notre façon de manger, l'endroit où nous travaillons, ou les vêtements que nous portons, semblent différents. Alors que de nombreux aspects de notre pays semblent méconnaissables par rapport à ce qu'ils étaient quelques mois auparavant, et que tant de choses que nous tenions pour acquises ont disparu, il est vraiment inspirant de se rappeler qu'une constante demeure: les jeunes Canadiens et leur détermination à faire du Canada un meilleur pays.

À notre avis, la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant proposée représentait et représente toujours un moyen innovateur de venir en aide aux étudiants qui voyaient leurs possibilités d'emploi disparaître. En même temps, ce programme visait à tirer parti de l'extraordinaire engouement pour l'action bénévole à l'appui des organismes à but non lucratif de partout au pays. L'occasion fournie par le programme proposé de mobiliser encore plus de jeunes Canadiens pour travailler bénévolement pour de nombreuses causes, dont certaines liées directement à la pandémie de COVID-19, et contribuer simultanément à leur éducation, est, selon nous, un objectif honorable et de grande valeur.

Compte tenu de l'engagement de notre organisme qui est de promouvoir l'autonomisation des jeunes, vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous étions, et que nous continuons d'être, très favorables au programme proposé. C'est pourquoi nous étions ravis que l'on nous demande de contribuer au programme en faisant simplement ce qui est dans la nature de Katimavik: mettre en contact les jeunes Canadiens avec des placements dans des organismes de bienfaisance ou à but non lucratif partout dans notre grand pays.

Pendant cette pandémie, les jeunes Canadiens ont montré l'exemple et continueront de le faire si nous leur en offrons la possibilité. Katimavik peut témoigner du fait qu'ils ont déjà démontré la capacité, le courage et la bravoure nécessaires. Il est à espérer que les Canadiens continueront de les appuyer, de les encourager et de les amener vers l'autonomie.

En terminant, au nom du conseil d'administration et du personnel de Katimavik, je remercie les Canadiens de leur soutien continu et je leur exprime ma gratitude pour toute l'aide fournie par l'intermédiaire du gouvernement fédéral. Je remercie aussi tous les députés qui soutiennent ces activités importantes depuis notre fondation en 1977 et jusqu'à aujourd'hui. C'est un honneur de comparaître devant vous aujourd'hui.

Nous apprécions l'occasion de vous communiquer ces renseignements aujourd'hui. Encore merci.

● (1620)

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Cameron. J'ai oublié d'indiquer l'ordre d'intervention avant que vous ne commenciez. Donc, ce sera M. Cooper, suivi de M. Fragiskatos, puis de M. Fortin et enfin de M. Julian.

Monsieur Cooper, vous avez la parole.

M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC): Merci, monsieur le président. Je vais partager mon temps avec M. Morantz. Lorsque trois minutes se seront écoulées, pourriez-vous m'interrompre s'il vous plaît.

Le président: Très bien.

M. Michael Cooper: Merci, monsieur Cameron de votre présence.

Ai-je bien entendu et avez-vous dit que Katimavik participe ou a participé à l'administration de la BCBE?

M. John-Frederick Cameron: Nous avons été invités à contribuer dans le cadre d'une entente de partenariat.

M. Michael Cooper: Pourriez-vous nous fournir des précisions sur cette entente?

M. John-Frederick Cameron: Il s'agit d'une entente assez détaillée, et je me ferai un plaisir de la transmettre au Comité, si vous le souhaitez. Essentiellement, elle décrivait notre rôle. Cette entente nous a été communiquée lors d'une conversation téléphonique avec des dirigeants de l'organisme UNIS. On nous a demandé de participer en recrutant certains de nos anciens, des jeunes appartenant à des cohortes passées ou présentes, qui étaient en outre des étudiants et qui pourraient être admissibles au programme. L'entente de partenariat décrivait, en un sens, les exigences de l'organisme UNIS, et les conditions dans lesquelles nous devons remplir ces exigences.

M. Michael Cooper: Donc, l'entente a été conclue. Il existe une entente en bonne et due forme.

M. John-Frederick Cameron: En effet, une entente en bonne et due forme nous a été présentée. Nous avons demandé diverses modifications. Il y a eu des échanges assez nombreux concernant ces modifications. Et finalement, lorsque nous sommes arrivés au jour de la signature de l'entente, on a annoncé que le programme était annulé.

M. Michael Cooper: Quand avez-vous été contactés par UNIS, ou plutôt, quand est-ce que l'on a contacté Katimavik?

M. John-Frederick Cameron: Je dirais vers la fin mai, autour du 26 mai.

M. Michael Cooper: Et l'entente a été finalisée plus ou moins à quelle date?

M. John-Frederick Cameron: Vers la fin de juin.

M. Michael Cooper: Si vous pouviez nous fournir une copie de l'entente, cela nous serait utile.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la portée des activités auxquelles Katimavik aurait participé?

M. John-Frederick Cameron: Oui. Essentiellement, comme vous le savez, nous faisons le lien entre les jeunes bénévoles et les organismes de bienfaisance où ils sont placés aux quatre coins du pays. Nous avons été invités dans le cadre de ce partenariat, selon ce qu'on nous a dit à l'époque, parce que nous avions accès à divers placements partout au Canada dans des organismes à but non lucratif et des organismes de bienfaisance. Et aussi parce que nous avions accès à de jeunes bénévoles, ce qui est, essentiellement, la nature de notre travail. Il s'agissait de faire usage de ces occasions favorables et de ces noms.

Le président: C'est votre dernière question, monsieur Cooper.

M. Michael Cooper: Est-ce que Katimavik a été invité, à un moment donné, à formuler une proposition en vue de l'administration de la BCBE?

M. John-Frederick Cameron: Non, jamais.

Le président: Monsieur Morantz.

M. Marty Morantz (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vais tout simplement poursuivre dans la même veine.

Votre organisme fait partie de Service jeunesse Canada. Est-ce exact?

M. John-Frederick Cameron: C'est exact.

M. Marty Morantz: Est-ce que EDSC a abordé votre organisme en vue de discuter de ce que vous pourriez faire eu égard à l'élaboration de programmes dans le contexte de la pandémie de COVID?

M. John-Frederick Cameron: J'ai souvenir d'une conversation téléphonique, même si je ne me rappelle pas de la date exacte, au cours de laquelle quelqu'un d'EDSC a déclaré qu'une tierce partie serait appelée à lancer un programme à l'appui des étudiants. On m'a dit aussi que divers organismes de Service jeunesse Canada seraient contactés et invités à jouer un rôle. À l'époque, au moment de cet appel, on ne m'a rien dit au sujet de l'organisme en question et j'ignorais de quel organisme il s'agissait. Je ne l'ai appris que par la suite.

M. Marty Morantz: J'ai des renseignements au sujet de cet appel. C'était le 15 avril. Que vous a-t-on dit exactement? Vous a-t-on dit que divers organismes appartenant à Service jeunesse Canada seraient contactés pour contribuer à la prestation de la BCBE? Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. John-Frederick Cameron: J'ai dit que c'était à l'appui de la BCBE et que l'on pourrait participer à divers égards. Essentiellement, les choses ne sont devenues claires pour moi que lorsque nous avons été contactés par l'organisme UNIS directement.

• (1625)

M. Marty Morantz: Cet appel, toutefois, ayant eu lieu le 15 avril, se serait passé sept jours avant que le premier ministre ne fasse l'annonce de la BCBE et plusieurs jours avant que la proposition ne soit présentée au Cabinet. Est-ce que la BCBE a été mentionnée de manière explicite au cours de cet appel d'EDSC?

M. John-Frederick Cameron: Non. Je devrais dire, monsieur Morantz, que je ne suis pas sûr du tout que la date que vous mentionnez soit celle de l'appel dont je me souviens. Je suis désolé, mais je ne me rappelle pas de la date exacte de cet appel.

M. Marty Morantz: Pourriez-vous vérifier et informer le Comité du résultat de vos recherches?

M. John-Frederick Cameron: Certainement. Ai-je répondu à votre deuxième question?

M. Marty Morantz: Tout à fait.

Par simple curiosité, pensez-vous que le mouvement UNIS était le seul organisme au Canada, mis à part la fonction publique, qui aurait été en mesure d'assurer la prestation de la BCBE? Je vous le demande, compte tenu du nombre d'organismes de bienfaisance vraiment importants et impressionnants qui existent au Canada, comme, par exemple, le YMCA?

M. John-Frederick Cameron: J'ai entendu dire que l'organisme UNIS était le seul organisme de bienfaisance possédant la capacité requise pour le faire. Je pense que j'établirais une distinction entre capacité et infrastructure. Quelques organismes de bienfaisance dans l'ensemble du Canada... Je veux dire, à Katimavik, c'est ce que nous faisons. Nous plaçons des bénévoles auprès d'organismes de bienfaisance.

M. Marty Morantz: Je n'ai pas beaucoup de temps. J'aimerais poser une dernière question rapidement.

Le président: Que ce soit la dernière.

M. Marty Morantz: J'aimerais revenir au contrat de sous-traitance que vous étiez en train de négocier et que vous avez presque signé. À combien se chiffrait le contrat que vous auriez conclu avec l'organisme UNIS ou avec WE Charity Foundation?

M. John-Frederick Cameron: À l'époque, on nous avait dit que ce serait 25 000 \$ pour les 100 premiers jeunes qui s'inscriraient dans le programme par l'entremise de Katimavik. Le montant pouvait atteindre un maximum de 50 000 \$ si nous pouvions inscrire 100 autres jeunes.

M. Marty Morantz: Très bien. Je vous remercie.

Le président: Merci. Je pense que vous figurez sur la liste des interventions un peu plus tard, monsieur Morantz.

Voici le tour de M. Fragiskatos, qui sera suivi de M. Fortin.

Monsieur Fragiskatos.

M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur Cameron de votre témoignage.

D'après votre expérience et l'expérience acquise par l'organisme, l'administration de programmes de grande envergure est certaine... Comme je pense que vous l'avez dit, c'est essentiellement ce que vous faites en tant qu'organisme. Vous mettez des bénévoles en contact avec les occasions qui sont offertes. J'aimerais me renseigner sur les frais d'administration qui sont dans le domaine public. À cause de ce qui se serait produit avec UNIS, comme vous le savez, ils auraient pu recevoir un montant maximum de 43,5 millions de dollars pour bâtir et administrer le programme.

De prime abord, je pense que le Canadien moyen qui entend cela pourrait se demander pourquoi il en coûte si cher pour monter et administrer des programmes. Auriez-vous des observations à formuler à ce sujet?

M. John-Frederick Cameron: C'est parfois très coûteux de gérer sécuritairement un programme dans le cadre duquel vous déplacez des jeunes gens de collectivités en collectivités. Et les coûts qui y sont rattachés, notamment pour les voyages et le logement, sont élevés. Cela peut être coûteux en effet.

Pour ce qui est des coûts précis du programme, je ne peux pas faire de commentaires à savoir si ce montant est approprié. Pour cela, il faudrait que je...

M. Peter Fragiskatos: Je ne vous demande pas cela. Non, ce serait injuste de vous le demander. Je vous pose une question d'ordre général au sujet des frais d'administration qui sont engagés par des organismes comme le vôtre pour monter des programmes et en assurer la surveillance. D'après ce que vous dites, ce n'est pas bon marché. Et même, c'est très coûteux.

M. John-Frederick Cameron: Oui, et les frais d'administration en pourcentage des coûts du programme dans le secteur se situent habituellement entre 10 % et 20 %, selon l'organisme de bienfaisance, pour répondre à votre question.

M. Peter Fragiskatos: Très bien, merci beaucoup.

Le programme de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant tel qu'il avait été imaginé — je vous l'accorde — était innovateur en théorie. Il recelait beaucoup de potentiel et était très prometteur. Mais je ne pense pas qu'il sera mis en œuvre. Par conséquent, il y a de l'argent sur la table, jusqu'à 500 millions de dollars. En tant que personne ayant consacré sa vie à promouvoir les jeunes, auriez-vous des réflexions ou des idées à nous communiquer sur ce que le

gouvernement devrait faire de cet argent? À votre avis, comment devrait-il l'investir, que ce soit pour les jeunes ou dans d'autres secteurs? Avez-vous des idées à ce sujet?

M. John-Frederick Cameron: La portée et l'objectif de ce programme particulier sont des choses auxquelles nous croyons beaucoup, car il est évident que les étudiants ont été privés des emplois dont ils auraient eu besoin pour poursuivre leurs études.

Tout d'abord, je dirais que c'est regrettable, car je pense que nous ne voulons pas voir toute une génération de jeunes retarder leurs études postsecondaires et, par conséquent, retarder inutilement d'un an ou deux leur entrée sur le marché du travail.

L'organisme Katimavik a adressé au ministre une lettre lui disant que d'aucuns pourraient dire, entre autres, que les jeunes ayant fait des études universitaires ou postsecondaires sont quelque peu privilégiés. Ils peuvent se permettre d'aller à l'école, ils bénéficient de certains avantages pour les aider à le faire ou ils peuvent recevoir des bourses. Cependant, il y a tout un ensemble d'autres jeunes pour lesquels je pense que c'était une merveilleuse occasion d'entreprendre des études, ceux qui, autrement, n'auraient pas eu la chance de le faire ou n'auraient pas pu imaginer d'en avoir la possibilité. Ainsi donc, nous pourrions servir un plus grand segment de jeunes.

Voilà ce que je dirais pour ce qui est d'améliorer cette initiative particulière.

• (1630)

M. Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Il me reste une minute ou deux, mais je vais terminer par une question qui, à mon sens, est très importante.

En raison de certains des défis qui sont survenus... Sans doute, si le programme tel qu'il a été envisagé offre un grand potentiel, des erreurs ont été commises dans son exécution. On peut certes le dire à ce stade. Par conséquent, les citoyens canadiens qui examinent cette question et s'interrogent sur la capacité future du gouvernement de contribuer au financement de services à l'intention des jeunes pourraient avoir des doutes à cet égard.

Avez-vous des idées sur l'importance des services à l'intention des jeunes et la nécessité pour le gouvernement fédéral, celui-ci et les gouvernements à venir, de continuer à chercher à les cultiver, à les défendre et à les financer?

M. John-Frederick Cameron: Oui, absolument. Les résultats sont éloquentes. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, les jeunes qui sortent des programmes comme le nôtre ignorent auparavant leur potentiel de contribution et les moyens de le faire. Ils quittent ces programmes avec un sentiment de confiance renouvelé, très conscients de leur valeur et engagés dans la prochaine étape de leur parcours.

C'est à nous, je pense, à des organismes comme le nôtre, de fournir également... C'est là que je dirais — pour revenir un instant à votre question précédente — qu'il y a une possibilité de faire un peu plus avec tout l'argent qui reste et pourrait être investi pour offrir une formation aux compétences professionnelles et une formation à l'emploi.

Prenons cette action d'investir en eux, de les amener à avoir de l'assurance, de renforcer leur estime de soi, de les aider à affronter les problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie... et comme vous pouvez l'imaginer, les défis en matière de santé mentale sont nombreux. Je sais que vous en êtes conscients en ce qui concerne les jeunes en général. Face à cela, la deuxième partie de ce travail consiste essentiellement à les préparer à une vie professionnelle. À mon sens, l'investissement sera évident, car nous constatons déjà que sept jeunes sur 10, en gros, sortant d'une multitude de ces programmes, changent leur vie avec succès et continuent de contribuer à la société.

Le président: Nous devons passer à M. Fortin, qui sera suivi de M. Julian.

Monsieur Fortin.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Cameron. Je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Je ne suis pas certain d'avoir compris votre réponse à la question qui suit.

Selon vous, l'organisme Katimavik aurait-il pu gérer le programme de bourse dont on parle actuellement?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Je dirais que nous avons les connaissances et la capacité requises pour participer à la gestion du programme. À mon avis, pour qu'un programme comme celui-ci réussisse, il faut un effort de collaboration pour tirer parti de l'expertise que certains organismes caritatifs et certains organismes sans but lucratif apportent sur le plan du placement et du développement des cohortes, et pour gérer l'ensemble des activités.

D'autre part, nous n'aurions pas eu une infrastructure comme un portail Web qui aurait pu être opérationnel en deux semaines. Je vais être un peu désinvolte. J'espère que cela ne vous dérange pas si je vous dis ceci. Si quelqu'un était venu nous voir avec un investissement solide, nous disait que nous avions deux ou trois mois et que ces fonds seraient investis avec nous, aurions-nous pu développer cette capacité assez rapidement? Je dirais que oui, nous l'aurions fait, mais je ne dirais pas, même si c'était le cas, qu'il serait intelligent et efficace de le faire, plutôt que de réunir une collaboration d'organismes caritatifs spécialisés dans ce domaine.

• (1635)

[Français]

M. Rhéal Fortin: C'est un peu comme l'organisme UNIS voulait le faire en sous-traitant à Katimavik ou à d'autres organismes. C'est un peu la même chose.

Si je comprends bien, vous auriez fait un peu le même exercice. N'est-ce pas?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Oui nous aurions constitué une collaboration, mais bien sûr en mettant l'accent sur les organisations qui excellent et qui ont l'expertise nécessaire en matière de placements de bénévoles.

[Français]

M. Rhéal Fortin: D'accord.

Selon vous, Service jeunesse Canada aurait-il pu faire ce même travail? Aurait-il pu exécuter ce contrat à la place de l'organisme UNIS?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Faites-vous référence à EDSC?

[Français]

M. Rhéal Fortin: C'est bien cela. Je parle bien de Service jeunesse Canada.

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Je n'en connais pas suffisamment la capacité pour répondre à cette question.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Selon vous, des organismes autres qu'UNIS et Katimavik auraient-ils pu exécuter ce contrat?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Comme je l'ai déjà dit, je pense qu'un certain nombre d'autres organismes caritatifs — et notre pays a la chance d'avoir tant d'organismes sans but lucratif compétents dans le domaine — auraient pu s'unir et exécuter le programme, mettant à profit leurs compétences respectives.

Je vais essayer d'aller plus vite pour ne pas vous faire perdre du temps. Nous ne possédons pas tous forcément la même infrastructure, mais nous avons des niveaux de capacité différents. En ce qui concerne la capacité, je dirais que oui, nous aurions pu le faire, mais nous aurions eu besoin d'organismes qui disposent de l'infrastructure nécessaire pour utiliser le portail dans un cadre d'exécution.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je vous remercie, monsieur Cameron.

Je ne veux pas vous bousculer, mais vous savez que le temps qui nous est alloué est limité au Comité.

L'organisme Katimavik a-t-il des installations au Québec?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Notre siège social est au Québec, oui, et nous menons des programmes au Québec.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Si je comprends bien, vous avez des employés qui parlent français, et toute l'infrastructure francophone est existante au Québec.

Si l'on vous avait demandé de gérer le programme de bourses au Québec, auriez-vous été en mesure de le faire?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Oui, nous avons la capacité de le faire.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je vous remercie.

À votre connaissance, d'autres organisations ayant des installations au Québec auraient-elles été en mesure d'offrir le programme en français au Québec, à part Katimavik?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Oui, il y en a.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Combien y en a-t-il, selon vous?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Je peux vous fournir volontiers une liste de ceux qui, je pense, ont cette spécialité.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je vous remercie, monsieur Cameron.

Nous vous serions reconnaissants de nous fournir cette liste.

Plus tôt, vous nous avez dit que les frais de gestion habituellement associés à un programme sont de l'ordre de 10 % à 20 %.

Cela varierait beaucoup en fonction du type d'administration que vous devez faire. Est-ce exact?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Oui, vous avez raison.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Dans le cas qui nous occupe, si vous deviez loger des étudiants, payer les déplacements, les repas et de l'équipement, il est probable que cette gestion vous coûterait beaucoup plus cher que si votre travail se limitait à organiser la structure. Par exemple, si votre travail se limitait à dire à une personne qu'elle irait travailler à tel endroit et à une autre qu'elle irait à un endroit différent, j'imagine que cela serait beaucoup moins coûteux en matière de frais d'administration. Ai-je raison?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Si l'on trouvait des jeunes à placer dans les communautés où ils vivent, alors bien sûr, oui, il n'y aurait pas eu d'augmentation des coûts à cause du logement.

Le président: Nous allons passer à la dernière question, monsieur Fortin.

[Français]

M. Rhéal Fortin: J'ai une dernière question à vous poser, monsieur Cameron.

Connaissez-vous la firme de communications NATIONAL? Cette firme a-t-elle communiqué avec vous dans le cadre de la gestion du programme de bourses?

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Avez-vous dit que l'entreprise s'appelait tout simplement National? Est-ce le nom de la firme?

[Français]

M. Rhéal Fortin: Oui.

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Non, je n'en suis pas au courant.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Vous ne connaissez pas la firme de communications NATIONAL?

[Traduction]

Le président: Est-ce que cela répond à votre question, monsieur Fortin, ou voulez-vous des précisions?

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je crois que le témoin n'a pas bien compris ma question, monsieur le président. J'éprouve aussi des difficultés informatiques.

L'organisme Unis a accordé un contrat à la firme de communications NATIONAL pour qu'elle s'occupe de la partie québécoise et francophone du programme. J'aimerais savoir si la firme NATIONAL a contacté Katimavik pour lui proposer de gérer une partie du programme.

• (1640)

[Traduction]

M. John-Frederick Cameron: Non, nous ne l'avons pas été.

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je vous remercie, monsieur Cameron.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Julian, puis à M. Morantz.

Monsieur Julian.

M. Peter Julian: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Cameron, d'être ici aujourd'hui. J'espère que vous et vos proches serez en sécurité et en bonne santé tout au long de cette pandémie.

Ma première question concerne l'un des aspects les plus controversés de ce scandale: la violation des codes de déontologie des enseignants. Il y a un paiement qui a été mis en place dans le cadre de cette approche et qui incitait essentiellement les enseignants à contrevenir à deux des aspects clés du code d'éthique. Je vais vous lire un extrait du code d'éthique de la Fédération des enseignantes et des enseignants de la Colombie-Britannique. Il y est dit que les enseignants doivent respecter « le caractère confidentiel de l'information concernant les élèves et ne [divulguer] des renseignements qu'aux personnes [...] autorisées [...] qui s'occupent directement du bien-être de ces derniers », et que les enseignants doivent s'abstenir de « tirer profit [de cette relation] à des fins matérielles [...] »

Compte tenu de l'accord auxiliaire avec UNIS, êtes-vous sûrs que, pour ce qui est des étudiants de Katimavik, il n'y a pas eu atteinte aux droits à la vie privée ou aux codes d'éthique? En d'autres termes, le contrat de Katimavik comporte-t-il une sorte de pare-feu qui était différent des préoccupations qui ont été exprimées quant à l'approche générale de ce programme?

M. John-Frederick Cameron: Oui. Monsieur Julian, merci.

En fait, l'un des amendements que nous avons demandés lors de ces négociations était l'installation de ce pare-feu. Nous voulions nous assurer que les renseignements de nos jeunes, de nos interlocuteurs, de nos anciens élèves et d'autres personnes restent confidentiels, et que nous pourrions établir un moyen de protéger cette confidentialité au fil de l'exécution du programme.

M. Peter Julian: Merci pour cela. Je suis heureux que vous ayez pris l'initiative de couper au moins cette partie du programme.

Deuxièmement, vous avez indiqué que l'incitation — ou les frais administratifs — était de 25 000 \$ pour les 100 premiers jeunes et de 50 000 \$ si vous recrutiez 200 jeunes. Est-ce que cela représentait un paiement de 250 \$ par étudiant, ou était-ce le programme lui-même? En gros, si vous n'atteigniez pas ce seuil, vous ne receviez pas de financement au-dessous de ce seuil, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la violation des normes de travail et des lois sur le salaire minimal, n'est-ce pas?

M. John-Frederick Cameron: Je ne pense pas que la formule nous ait été communiquée à l'époque. En fait, on nous a dit que si nous pouvions faire participer 100 jeunes au programme, nous aurions accès à 25 000 \$.

Soit dit en passant, ce n'était pas nécessairement exprimé sous forme de frais administratifs, mais c'était certainement des frais de projet. Si l'organisme Katimavik pouvait faire ce travail, ce serait l'ampleur du droit qu'il pourrait réclamer. Ensuite, si nous obtenions 200 de plus, ce serait jusqu'à un maximum de 50 000 \$.

Cependant, je ne sais pas si nous avons déjà discuté de la possibilité d'une échelle mobile, par exemple, si nous en avons 150, ce que percevrait l'organisme caritatif pour un tel nombre.

M. Peter Julian: Vous pourrez nous montrer le contrat, n'est-ce pas?

M. John-Frederick Cameron: Oui.

M. Peter Julian: Cela peut être énoncé dans le libellé de ce contrat. C'est peut-être dans un langage juridique.

M. John-Frederick Cameron: Très vrai.

M. Peter Julian: Vous avez mentionné, en réponse aux questions de M. Fortin, que vous n'étiez pas au courant de la participation de National. Saviez-vous... Je connais Katimavik. J'ai travaillé avec des étudiants de Katimavik. Il y a un respect féroce du bilinguisme dans tout le pays. Saviez-vous que le programme UNIS n'offrait pas de services au Québec et n'allait pas offrir de services bilingues aux francophones?

M. John-Frederick Cameron: Non, je n'étais pas au courant de cela. Bien que, si le programme avait été exécuté, Katimavik aurait certainement attiré les membres de notre cohorte de l'intérieur et de l'extérieur du Québec. Personne ne m'a dit que cela n'allait pas être permis. En fait, si vous avez des places et vous avez les jeunes, et si vous pouvez les apparier, ces jeunes sont alors gagnants dans la mesure où ils répondent aux critères.

• (1645)

M. Peter Julian: N'y avait-il rien dans le contrat qui distinguait Katimavik au Québec de Katimavik ailleurs au pays? C'est un organisme très complexe, semble-t-il. Tout le monde a été surpris que National ait obtenu ce contrat. Il semble que ce soit quelque chose qui a échappé à toute forme de diligence raisonnable.

Vous avez vu l'organisme Katimavik apporter sa contribution dans tout le pays, y compris au Québec, et vous n'étiez pas au courant du fait que ses services ne seraient pas offerts par UNIS au Québec.

M. John-Frederick Cameron: C'est exact. Nous aurions certainement fourni des services au Québec, dans les deux langues, dans le cadre de notre rôle.

M. Peter Julian: Puis-je vous poser une question sur Katimavik dans son ensemble et sur votre conseil d'administration? Je suppose que si le président de votre conseil d'administration demandait des

états financiers, ceux-ci lui seraient fournis. Nous avons entendu un témoignage très important de Michelle Douglas, qui était l'ancienne présidente d'UNIS. Elle a été pratiquement écartée et priée de démissionner après avoir tenté pendant plusieurs semaines d'obtenir des copies des états financiers.

Je viens moi-même du secteur non lucratif. Je n'ai jamais entendu dire qu'un président de conseil d'administration se soit vu refuser des états financiers. Je suppose qu'il va de soi que les membres du conseil d'administration reçoivent automatiquement les états financiers à chaque réunion du conseil. N'est-ce pas vrai?

M. John-Frederick Cameron: Dans notre cas, Katimavik présente un rapport financier à chacune des réunions mensuelles du conseil d'administration. Le conseil reçoit une copie papier de l'état des flux de trésorerie et du rapport comparatif des données prévues et réelles chaque trimestre.

M. Peter Julian: Ma dernière question concerne Emplois d'été Canada. Dans ma région et dans tout le pays, le programme Emplois d'été Canada a été sous-financé. En réalité, le nombre de postes a été réduit parce que les mandats ont été prolongés, de sorte que nous avons, en fait, moins d'étudiants employés cette année pendant la pandémie qu'en temps normal.

Croyez-vous qu'un investissement important aurait dû être fait dans Emplois d'été Canada, ce qui, bien sûr, a un impact sur les étudiants de Katimavik, mais aussi sur les étudiants de tout le pays?

M. John-Frederick Cameron: Dans mon rôle de défenseur de la jeunesse pour un organisme de responsabilisation des jeunes, je dirais — et je ne veux pas être désinvolte — qu'il n'y a jamais assez de soutien pour le travail que nous voulons faire. Cela serait certes responsable et abordable pour les gouvernements, et oui, nous serions heureux de cet investissement.

Le président: La parole est maintenant à M. Cumming, suivi de M. Fraser.

M. James Cumming (Edmonton-Centre, PCC): Je vous remercie, monsieur Cameron, d'être venu aujourd'hui et du travail très important que vous faites dans ce secteur. Je l'apprécie beaucoup, et j'apprécie le travail des organismes sans but lucratif au Canada, en particulier le travail que fait votre organisme. Cela semble très intriguant.

M. John-Frederick Cameron: Je vous remercie.

M. James Cumming: Aviez-vous déjà travaillé avec UNIS, avant ce contrat précis?

M. John-Frederick Cameron: Non, nous ne l'avons pas fait.

M. James Cumming: Savez-vous avec laquelle des organisations d'UNIS vous alliez avoir l'accord? UNIS vous a-t-il dit avec quel groupe serait votre accord?

M. John-Frederick Cameron: Nous avons compris que ce serait organisme UNIS.

M. James Cumming: Organisme UNIS, merci.

Lorsque EDSC a appelé... Le ministère a mentionné avoir parlé à votre organisme le 15 avril au sujet des capacités. Vous souvenez-vous de cette conversation avec vous? Selon un document soumis par EDSC, le ministère sondait divers groupes pour déterminer leur capacité pour l'exécution d'un programme comme celui-ci.

M. John-Frederick Cameron: Je n'étais peut-être pas présent lors de cet appel particulier, mais j'aimerais confirmer cette date pour voir si, en fait, je l'étais. Je ne crois pas avoir participé à cet appel précis. Pour répondre directement à votre question, nous n'avons pas eu de conversation avec EDSC sur la capacité éventuelle de Katimavik. On ne nous a jamais demandé de déterminer si nous avions la capacité d'exécuter le programme.

M. James Cumming: Merci de cela.

Dans vos programmes actuels où les étudiants participent, sont-ils des bénévoles? Bénéficient-ils d'une forme de financement ou sont-ils strictement bénévoles dans le cadre de ces programmes?

• (1650)

M. John-Frederick Cameron: Ce sont des bénévoles.

M. James Cumming: Ils sont bénévoles. Ce programme serait très différent en fournissant des fonds pour les bénévoles, c'est-à-dire en leur accordant des subventions, comparativement au bénévolat pur grâce auquel votre organisme fait un excellent travail.

M. John-Frederick Cameron: Oui, le programme serait différent sur ce plan, mais nous l'avons fortement appuyé parce qu'il faisait un certain nombre de choses d'une manière très innovante. À mon sens, il réglait le problème des étudiants, en particulier ceux qui n'auraient pas pu poursuivre leurs études, en leur fournissant un revenu qu'ils n'auraient pas eu autrement, en raison de l'impact de la COVID-19. Il a donc également permis à un nombre croissant d'organismes à but non lucratif et caritatifs de tout le pays de bénéficier d'un soutien qu'ils n'auraient pas eu autrement. À cet égard, nous avons estimé qu'il s'agissait d'une approche innovante pour soutenir notre secteur, qui avait lui aussi été très durement touché par les effets de la COVID.

En outre, il a permis aux étudiants de découvrir les organismes à but non lucratif et le renforcement des capacités de la communauté, et d'être rémunérés pour cela. Nous n'avons constaté aucune rupture ni quoi que ce soit d'inapproprié à ce sujet. Il était temps, à notre avis, d'innover dans ce domaine.

M. James Cumming: Avez-vous déjà présenté une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada? Votre organisme a-t-il présenté une demande dans le cadre de ce programme?

M. John-Frederick Cameron: Oui. Nous présentons des demandes à Emplois d'été Canada et plaçons des jeunes dans des postes.

M. James Cumming: Pensez-vous qu'il aurait été possible d'élargir le programme, en particulier avec les programmes que vous avez, pour y faire participer davantage de jeunes, si le programme en avait la capacité financière?

M. John-Frederick Cameron: Oui, il y a toujours de la place pour l'expansion. Nous ne servons jamais 100 % des jeunes que nous souhaitons servir, si je peux répondre ainsi. Nous comprenons que les gouvernements ont leurs propres budgets et qu'il y a beaucoup de travail à faire. Nous plaçons de notre mieux la cause des fonds dont nous avons besoin, et je peux même dire « nous nous battons », d'une certaine manière. Nous nous battons pour chaque poste de dépenses dans le cadre de nos négociations avec EDSC et d'autres ministères, mais nous savons que c'est la bonne chose à faire et que c'est approprié.

M. James Cumming: Depuis que ce programme a été annulé, quelqu'un vous a-t-il contacté ou a-t-il pris le téléphone pour vous parler d'une voie à suivre et de la façon dont nous pourrions tirer parti de nos quelque 40 ans d'expérience pour la suite des choses?

M. John-Frederick Cameron: Non, pas dans ce contexte. On nous a dit que le gouvernement envisageait une autre façon de procéder. On nous a essentiellement demandé d'attendre un peu plus longtemps avant que l'on nous dise ce qu'il en est.

Le président: Merci à tous les deux — à moins que vous n'ayez une question très rapide, James.

M. James Cumming: Eh bien, comme nous manquons de temps, je vous recommande d'espérer qu'ils vous appellent et vous parlent. Ces étudiants veulent retourner à l'école. J'encourage mes amis d'en face à décrocher le téléphone et à avoir ce dialogue avec vous.

Le président: Très bien. Je vous remercie tous.

Nous avons M. Fraser, suivi de... je n'ai personne après sur ma liste du PCC; alors, que quelqu'un m'envoie une note ou soit prêt à prendre son tour.

Monsieur Fraser.

M. Sean Fraser (Nova-Centre, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. Je remercie notre témoin de sa présence et, plus important encore, du travail qu'il accomplit.

J'ai eu l'occasion, au début de ma carrière, de participer — non pas avec Katimavik, mais dans le cadre d'un programme administré par l'Association du Barreau canadien — à un travail pour une organisation de défense des droits de la personne en Afrique du Sud. Je dois dire que ce genre d'occasion de service a changé ma vie, c'est le moins qu'on puisse dire. Je sais que vous avez eu un impact remarquable sur la vie d'autres jeunes.

Je vois un parallèle entre les circonstances malheureuses entourant la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant et certaines restrictions budgétaires imposées au programme de Katimavik en 2012. Je veux accorder tout le crédit à mon collègue, M. McLeod, qui siège à ce comité et qui ne cesse d'évoquer le bien-être et les intérêts des étudiants qui espéraient participer à ce programme.

En me fondant sur les questions qu'il a posées lors de réunions précédentes, je me demande si vous pouvez décrire un peu l'impact pour les étudiants qui avaient prévu de participer au programme en 2012, et si vous pensez que les circonstances pour les étudiants qui espéraient participer à votre programme cet été sont semblables. Quel serait l'impact sur eux? Peut-être que la seconde partie de la question est de savoir comment nous pouvons redresser le tir pour eux.

• (1655)

M. John-Frederick Cameron: Pour répondre d'abord à votre seconde question, si je peux revenir en arrière, je pense qu'il y a là une merveilleuse occasion. Il y a un certain nombre d'organismes caritatifs au sein de Service jeunesse Canada, des organismes brillants, d'excellents organismes à but non lucratif et caritatifs qui participent à SJC, et je pense que c'est une bonne source de... En fait, c'est presque un comité consultatif, si nous sommes appelés à le faire, qui pourrait aider à naviguer parmi les objectifs plus stratégiques du programme de subventions précédent. Nous pourrions participer à ce débat pour contribuer à faire le tri et trouver des idées sur la meilleure façon de le faire.

Je vais devoir vous demander de répéter votre première question, je l'ai oubliée.

M. Sean Fraser: Katimavik a subi en 2012 une sérieuse réduction budgétaire. Je suppose que l'impact sur les étudiants qui prévoyaient y participer a été grave. Je suis curieux de savoir si vous pouvez décrire la situation dans laquelle les étudiants se sont trouvés et si ceux qui espéraient participer cette année sont confrontés à des circonstances semblables.

M. John-Frederick Cameron: Compte tenu de l'échéancier, nous n'allions pas nous engager réellement dans une activité avant la signature de l'accord renégocié. Dans le cas de Katimavik, bien que nous ayons restructuré le personnel pour pouvoir appuyer le programme, nous n'avions pas encore procédé au recrutement de jeunes. Nous avons simplement estimé que ce n'était pas approprié tant que nous n'avions pas mis les points sur les « i » de l'accord final.

Je vous dirais que les étudiants, comme je pense que tous les députés le savent, sont très durement touchés en cette période de COVID. Je pense que nous devrions faire tout notre possible pour leur apporter une sorte de soutien avant qu'il ne soit trop tard, afin qu'ils puissent poursuivre leurs études.

M. Sean Fraser: L'une des choses qui m'intéresse, et c'est également un point soulevé fréquemment par M. Julian, c'est le modèle de rémunération. Il s'est agi en fait d'un crédit de frais de scolarité destiné à inciter davantage d'étudiants à faire du bénévolat.

J'ai mentionné l'occasion que j'ai eue vers le début de ma carrière. L'aspect rémunération était l'une des raisons pour lesquelles j'ai fini par participer à ce programme. Même si cela ne suffisait pas à rembourser toutes les dettes d'études que j'avais accumulées, c'était mieux que les possibilités offertes par d'autres organismes internationaux qui étaient parfois des stages non rémunérés d'une année.

Je suis curieux de savoir si vous pensez que la rémunération intégrée dans la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant vous aurait permis de recruter plus d'étudiants et les aurait aidés à défrayer le coût de leurs études.

M. John-Frederick Cameron: Absolument. Je sais qu'il y a eu un débat sur le bénévolat par rapport à la rémunération, mais je pense que l'avantage supplémentaire dans ce cas, c'est que les organismes caritatifs ont été très durement touchés dans tout le pays. Ils avaient besoin de plus d'aide et d'appui que ce qu'un corps de bénévoles uniquement dévoués au bénévolat pur aurait pu leur apporter. Cela aurait permis d'avoir accès à un tout nouveau groupe de jeunes qui auraient pu s'engager.

En ce qui concerne l'expérience que vous avez évoquée, ce type de services présente d'autres avantages encore. Ils permettent aux programmes engagés dans le renforcement des capacités communautaires de mieux comprendre les différentes régions du pays. Les participants se sentent plus liés au pays. Ils nouent des liens et des amitiés avec des Canadiens de diverses origines, ce qu'ils n'auraient pas eu l'occasion de faire autrement. Je pense que le rendement net de l'investissement aurait été plus élevé, en fait, que la simple création d'emplois. Nous aurions eu un groupe de jeunes gens qui auraient eu un lien beaucoup plus profond avec le Canada et qui se seraient engagés à poursuivre sur cette voie.

En 2016, je crois, Katimavik a demandé à Leger de faire un sondage. Ce sondage a révélé que 88 % des Canadiens de l'époque croyaient en ce genre de programme, comprenaient les avantages qu'ils en retiraient et souhaitaient qu'il soit soutenu. Encore une fois, je pense que c'était une façon créatrice et novatrice de résoudre

un certain nombre de problèmes, durant une période de crise particulière.

Le président: Il vous reste du temps pour une dernière question, monsieur Fraser. Je donnerai ensuite la parole à M. Cooper.

M. Sean Fraser: Parfait. Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais revenir à la question précédente. L'une des choses qui m'ont indigné quand j'ai commencé à explorer mes possibilités à la fin de mon programme de maîtrise a été de constater que beaucoup de ceux qui pouvaient consacrer un an, parfois même deux ans à un stage de prestige, mais non rémunéré, au sein d'un organisme international venaient de familles très aisées.

Je suis curieux de savoir si vous pensez que le jumelage de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, à laquelle beaucoup d'étudiants auraient été admissibles, ou même de la Prestation canadienne d'urgence avec une aide supplémentaire pour les frais de scolarité aurait favorisé le recrutement d'étudiants à faible revenu. Sans une telle aide, ces étudiants n'auraient pas pu participer à un programme entièrement bénévole, duquel ils n'auraient tiré aucune rémunération.

● (1700)

M. John-Frederick Cameron: Oui, je suis d'accord.

Comme je l'ai dit dans une réponse précédente ou dans mon exposé, nous avons pris contact avec la ministre et nous lui avons suggéré de ne pas limiter l'aide aux étudiants postsecondaires, que bien des gens considèrent, à tort ou à raison, comme des privilégiés... Je ne dis pas que c'est le cas, mais ils peuvent être perçus de cette façon.

Une frange importante de jeunes a le sentiment de ne pas avoir accès à la formation et à l'éducation supérieures, de ne pas pouvoir perfectionner leurs compétences. Nous avons actuellement une occasion en or de leur procurer également ce genre de soutien. Ce soutien pourrait les inciter à suivre des formations ou des études supérieures, à envisager des avenues auxquelles ils n'auraient pas pu rêver avant. L'éducation postsecondaire n'est pas la seule avenue possible pour eux. Il existe toutes sortes de formations professionnelles et d'autres types dont ils pourraient bénéficier.

C'est une chance offerte à tous les jeunes, peu importe leur situation économique, d'aspirer à un avenir un peu meilleur et d'oser aller chercher la formation nécessaire pour atteindre leurs objectifs.

M. Sean Fraser: Merci infiniment. Je vous suis sincèrement reconnaissant pour vos conseils et vos observations.

Le président: Merci à vous deux.

Il reste deux autres périodes de cinq minutes. Nous commencerons avec M. Cooper, et M. McLeod conclura ce tour.

Allez-y, monsieur Cooper.

M. Michael Cooper: Merci, monsieur le président.

Monsieur Cameron, chez Katimavik, quand avez-vous entendu parler pour la première fois de la BCBE?

M. John-Frederick Cameron: Nous l'avons appris lors d'un appel téléphonique, mais je ne me souviens plus de la date exacte. Je dirais que c'était quelque part en avril. Lors de cet appel, on nous a appris qu'un programme s'adressant aux étudiants serait offert, que le gouvernement s'était associé à un fournisseur tiers, et que nous serions invités à prendre part aux discussions au fur et à mesure de l'élaboration du programme afin de préciser le rôle que notre organisme pourrait jouer dans cet exercice.

M. Michael Cooper: Qui a appelé votre organisme?

M. John-Frederick Cameron: L'appel venait d'EDSC.

M. Michael Cooper: D'accord.

Après l'appel téléphonique que vous avez reçu d'EDSC le 15 avril ou aux alentours, il a fallu un certain temps avant que vous ayez d'autre discussion avec le ministère au sujet d'un programme pour les étudiants dans ce contexte particulier, et plus particulièrement au sujet de la BCBE. C'était autour du 22 avril, selon ce que vous avez dit. Je veux juste avoir une idée de la chronologie des événements.

M. John-Frederick Cameron: Je ne me souviens pas si c'était le 15 avril. Je veux le vérifier avant de vous donner une confirmation.

M. Michael Cooper: Je suis désolé. C'est ce que vous avez dit, en effet.

M. John-Frederick Cameron: Pas de problème.

Je crois... Je vais le vérifier aussi, mais nous avons peut-être reçu un courriel d'EDSC dans lequel il était question de l'annonce de ce programme et de l'engagement de partenaires de Service jeunesse Canada dans le processus par le fournisseur tiers.

M. Michael Cooper: Bien.

Pour ce qui concerne l'organisme Unis, avec qui, selon ce que vous avez compris, Katimavik a conclu une entente... Étiez-vous au courant au sujet de la WE Charity Foundation à un moment ou un autre?

M. John-Frederick Cameron: Non. Je ne savais pas grand-chose de la WE Charity Foundation avant que vous commenciez votre étude.

M. Michael Cooper: Vous ne connaissiez pas bien la WE Charity Foundation ou ses autres entités. Vous en aviez seulement entendu parler.

La WE Charity Foundation s'occupait de ce type de programmes pour les jeunes, ou de mettre des jeunes en contact avec le secteur sans but lucratif, ce que vous ne saviez pas.

M. John-Frederick Cameron: Non, jamais.

Bien entendu, nous connaissons l'organisme UNIS, les programmes ME to WE, les WE Days et ce genre de choses, mais pour ce qui concerne le jumelage de bénévoles avec des organismes sans but lucratif et de bienfaisance, je n'étais pas au courant que cela faisait partie ou avait fait partie de ses activités.

M. Michael Cooper: Katimavik est présent dans les 10 provinces et les 3 territoires du Canada.

M. John-Frederick Cameron: En fait, nous sommes présents dans seulement six. Avant la pandémie de COVID, nous avions projeté d'étendre nos activités dans 8 à 10 provinces et territoires, puis à 12 avant le mois de juin. La pandémie nous a mis des bâtons dans les roues, mais nous ne perdons pas de vue notre objectif de reprendre nos activités dans 12 provinces et territoires, et...

• (1705)

M. Michael Cooper: Katimavik a une longue feuille de route et a réussi à jumeler des jeunes avec combien d'organismes sans but lucratif? Bon an mal an, j'imagine qu'ils se comptent par centaines.

M. John-Frederick Cameron: Oui, des centaines, et je serai ravi de vous en fournir la liste. Je précise que par souci de transparence, nous affichons cette information sur notre site Web.

M. Michael Cooper: Et votre feuille de route remonte à quelque chose comme 1977? Est-ce exact?

M. John-Frederick Cameron: Oui, à 1977. Vous avez raison.

M. Michael Cooper: Et vos services sont offerts en anglais et en français au Québec.

À ce sujet, est-ce que Katimavik a noué des partenariats avec d'autres organismes de bienfaisance ou d'un autre secteur pour la prestation des programmes?

M. John-Frederick Cameron: Nous travaillons en partenariat avec d'autres organismes pour l'offre de certains programmes que nous ne pouvons pas financer nous-mêmes. Nous recevons souvent des demandes de partenariat d'autres organismes de bienfaisance, que nous étudions en fonction de la synergie entre nos valeurs respectives, de toute évidence. Cela dit, je ne dirais pas que nous recourons d'office à des partenariats pour le placement de bénévoles. C'est ce que nous avons fait et que nous continuons de faire depuis 1977 par nos propres moyens.

Le président: Une dernière question, monsieur Cooper.

M. Michael Cooper: Je crois que j'ai reçu une réponse à toutes mes questions.

Merci, monsieur Cameron, pour vos éclairages.

Le président: Merci beaucoup à tous les deux.

M. McLeod sera notre dernier intervenant avant de clore la séance.

Nous vous écoutons, monsieur McLeod.

M. Michael McLeod: Merci, monsieur le président.

Je remercie M. Cameron de s'être déplacé.

J'aurais des questions au sujet du programme Katimavik. C'est un mot inuit, qui nous vient de la langue inuite. Selon l'information que nous avons, il est offert en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec, mais je ne vois aucun projet dans le Nord.

M. John-Frederick Cameron: Vous avez raison. Comme je viens de le dire, nous recevons souvent du financement pour offrir le programme et lancer le programme dans certaines régions du pays. Nous étions censés — avant la pandémie de COVID —, grâce à l'aide d'EDSC, nous doter d'un plan de croissance pour offrir le programme dans 12 provinces et territoires... Pour l'offrir dans le Nord canadien.

Cette initiative, je tiens à le préciser, a été suspendue de manière très temporaire. Nous avons pris un engagement très ferme d'étendre nos activités au-delà des provinces pour englober les communautés du Nord.

M. Michael McLeod: Vous auriez eu la capacité d'offrir le programme de la BCBE dans les Territoires du Nord-Ouest. Est-ce bien ce que vous avez dit?

M. John-Frederick Cameron: Nous aurions pu compter sur le soutien des anciens et des participants des cohortes actuelles qui sont originaires du Nord. Comme vous le savez, notre organisme a pris un engagement de 50 ans, dans le cadre de notre dernier plan stratégique, de promouvoir une philosophie de vérité et de réconciliation à l'égard des communautés autochtones. Notre intérêt est donc sincère.

Notre objectif est de mettre 3 des 11 jeunes de chacune de nos maisons Katimavik en lien avec de jeunes autochtones. Comme nous avons raté la cible par seulement un dans la dernière cohorte, nous sommes sur la bonne voie pour atteindre cet objectif, et même le dépasser.

M. Michael McLeod: Auparavant, votre organisme était bien visible dans le Nord. Il était courant de rencontrer vos représentants dans différentes communautés, mais je n'en vois plus. Je ne vois plus personne de votre organisme dans nos communautés, et je parcours les Territoires du Nord-Ouest de long en large.

Est-ce que c'est un résultat des compressions du gouvernement Harper en 2012? Vous vous êtes retirés. Vous portez un nom inuit, mais vous n'êtes pas vraiment présent dans le Nord.

M. John-Frederick Cameron: Vous avez raison. Étant donné les variations dans les montants qui nous étaient alloués d'une année à l'autre, notre organisme n'a pas eu le choix d'alterner entre la réduction et l'expansion de ses activités, en essayant de la faire de la manière la plus fluide possible. Cela dit, beaucoup d'anciens participants à nos programmes viennent du Nord et auraient été admissibles au programme de bourses pour les étudiants à titre de membres de notre groupe d'intervenants et d'anciens.

Des membres de communautés autochtones siègent à notre conseil d'administration et nous comptons bien mettre tout en oeuvre pour préserver et reprendre notre présence dans le Nord lors des prochaines négociations avec le gouvernement fédéral.

• (1710)

M. Michael McLeod: Je suis certain que les compressions de 2012 ont eu des répercussions sur l'organisme Katimavik. Comment l'incidence des événements récents entourant la mesure de soutien pour les jeunes s'est-elle manifestée pour votre organisme?

Les occasions perdues pour le Nord suscitent beaucoup d'inquiétudes, mais l'inquiétude est tout aussi grande devant l'effet domino des compressions subies par les organismes de bienfaisance et sans but lucratif, et surtout à l'égard des personnes qui auraient pu bénéficier de leurs services ou qui en bénéficiaient auparavant d'un bout à l'autre du pays. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est au juste? Plus particulièrement, pouvez-vous nous parler des répercussions pour votre organisme?

M. John-Frederick Cameron: Nous étions ravis, comme je l'ai dit tantôt, et très enthousiastes à l'idée de participer à ce programme. En prévision des dernières négociations de l'entente, nous avons restructuré l'équipe du personnel pour nous conformer aux objectifs du programme. De toute évidence, une des incidences directes a été la perte de nos investissements dans ce travail de préparation. Il a fallu faire marche arrière et restructurer de nouveau l'équipe en renonçant à l'objectif de l'exécution du programme.

Même si, pour nous, l'abandon du programme a eu des répercussions directes sur le plan opérationnel, nous avons confiance qu'il existait une solution et que nous pourrions contribuer à l'émergence d'une nouvelle vision quant à la manière de réaliser les objectifs du programme.

Le président: Ce sera votre dernière question, monsieur McLeod.

M. Michael McLeod: Je tiens à souligner que vous avez une thématique autochtone très puissante. Votre nom, en inuit, veut dire « lieu de rencontre ». Vous soutenez de manière dynamique l'étude de l'histoire des peuples autochtones. Vous valorisez la culture, la vérité et la réconciliation. Ce serait bien si vos critères allaient plus loin que l'anglais et le français, si vous pouviez intégrer également les langues autochtones pour les membres du conseil d'administration.

M. John-Frederick Cameron: Vous avez tout à fait raison. En fait, ces objectifs sont formulés dans notre nouveau plan stratégique. J'espère que vous n'y verrez pas d'inconvénient et que vous ne trouverez pas ma démarche déplacée, mais je compte bien vous demander de nous aider à convaincre les bureaucrates et le gouvernement de nous donner le financement nécessaire pour remettre cet objectif sur la liste des priorités. Nous attendons avec beaucoup d'impatience et de détermination le moment où nous pourrions concrétiser cette ambition.

Le président: Très bien. Merci beaucoup à vous deux.

Monsieur Cameron, au nom du Comité, je tiens à vous remercier de votre allocution et de vos réponses à nos questions. Encore plus, je me fais le porte-parole de mes collègues pour saluer le travail que Katimavik accomplit auprès des jeunes. J'ai un couple d'amis qui habitent à cinq maisons de la mienné et qui ont participé à un programme Katimavik au début des années 1980. Ils vivent dans cette maison, ils ont trois enfants et ils sont encore mariés, alors tout va bien pour eux. Ni l'un ni l'autre n'est originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, mais ils sont venus s'y installer.

M. John-Frederick Cameron: Merci infiniment.

Le président: Allez-y, monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Je voudrais présenter la motion suivante:

Que le Comité permanent des finances tienne une réunion supplémentaire de trois heures dans le cadre de son étude des dépenses engagées par le gouvernement, du Mouvement UNIS et de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant le mercredi 19 août; que chaque parti propose des témoins, et que la réunion porte sur le contrat conclu entre l'Organisme UNIS et le Cabinet de relations publiques NATIONAL, ainsi que sur la capacité d'offrir le programme dans la province de Québec.

Le président: Pouvez-vous nous relire votre motion? Vous proposez la tenue d'une réunion supplémentaire de trois heures mercredi. Cette motion est recevable et elle est liée au sujet de notre étude, mais pouvez-vous la relire? Nous n'en avons pas de copie. Prenez votre temps.

L'hon. Pierre Poilievre: Oui. Ma motion est la suivante: « Que le Comité permanent des finances... »

[Français]

M. Rhéal Fortin: Je voudrais simplement suggérer un amendement favorable.

Pour nous, le 19 août est impossible puisque nous serons en caucus toute la semaine prochaine. La motion m'apparaît souhaitable, mais je ne sais pas si M. Poilievre aurait une certaine marge de manœuvre pour ce qui est de la date.

• (1715)

L'hon. Pierre Poilievre: Peut-être que nous pourrions nous entendre...

[Traduction]

Le président: Je vais vous interrompre un instant, monsieur Poilievre. En fait, il revient aux whips de décider des dates de nos réunions. Si la proposition laisse assez de latitude et parle plutôt d'une réunion de trois heures la semaine prochaine, ce serait idéal, mais ce sera aux whips de décider, compte tenu des modalités des réunions par Zoom au Parlement.

[Français]

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur Fortin, est-il exact que vous ne serez pas du tout disponible toute la semaine prochaine?

M. Rhéal Fortin: Nos députés seront en Gaspésie jusqu'à jeudi soir. Vendredi, je serai sur la route du retour et cela prend 12 heures pour revenir à la maison. Il me sera donc impossible de me rendre disponible.

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord.

Monsieur le président, pourrais-je suggérer pour la semaine prochaine une réunion de notre sous-comité avec un représentant de chaque parti afin de planifier nos prochaines étapes? Cela pourrait se faire par téléphone et il ne serait pas nécessaire d'avoir une réunion par Zoom. Cette réunion serait évidemment à huis clos pour planifier la liste des futurs témoins et les prochaines réunions.

[Traduction]

Le président: Bien entendu. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Ce n'est pas un problème. De toute façon, il faudra faire le point sur notre étude et voir si nous pouvons demander aux analystes de commencer la rédaction d'un rapport avec l'appui des documents qui seront déposés.

Nous allons essayer d'organiser une réunion. Le plus probable est qu'elle se déroulera par vidéoconférence à cause de l'interprétation, mais nous trouverons un moyen. Nous pouvons prévoir une réunion en sous-comité quelque part la semaine prochaine, pour permettre aux membres de s'entendre et de donner leurs disponibilités.

[Français]

L'hon. Pierre Poilievre: Il s'agirait juste d'une réunion de planification et non d'une réunion avec témoins.

Est-ce que cela vous convient, monsieur Fortin?

M. Rhéal Fortin: Oui. Je pourrais me libérer pendant 30 minutes environ pour une rencontre de planification, mais pas pendant trois heures.

L'hon. Pierre Poilievre: D'accord, je comprends. C'est très bien.

M. Peter Julian: La rencontre va durer au maximum une heure.

[Traduction]

Le président: Monsieur Julian, je ne vous entends pas.

[Français]

M. Peter Julian: Cela devrait pourtant fonctionner. Mon micro n'est pas en sourdine et je suis sur le canal français.

Est-ce que vous m'entendez maintenant?

[Traduction]

Le président: Oui. Allez-y.

[Français]

M. Rhéal Fortin: C'est toujours mieux lorsque vous parlez français, monsieur Julian.

M. Peter Julian: Cela me fait toujours plaisir.

Monsieur Fortin, je pense que cette réunion du Comité va durer entre une demi-heure et une heure. Je vais donc appuyer la motion de M. Poilievre ainsi que votre amendement.

M. Rhéal Fortin: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Est-il vraiment nécessaire que la proposition soit présentée sous la forme d'une motion? Accepteriez-vous que je m'engage à organiser une réunion du comité de direction la semaine prochaine pour décider de nos futurs travaux relativement aux points soulevés dans la motion de M. Poilievre? Je ne crois pas qu'une motion soit nécessaire. Je peux considérer que le Comité en a convenu ainsi, si vous êtes d'accord.

M. Rhéal Fortin: Cela me convient.

[Français]

L'hon. Pierre Poilievre: Oui, absolument. Nous acceptons votre engagement à tenir une réunion de planification. Nous pourrions prévoir les autres réunions par la suite.

[Traduction]

M. Peter Fragiskatos: Monsieur le président, j'ai un peu de mal à suivre. Est-ce que nous organisons une vidéoconférence ou une réunion ordinaire? Qu'est-ce qui nous est proposé au juste?

Le président: Nous proposons de tenir une réunion du comité de direction, une réunion en sous-comité, qui durerait une demi-heure environ et qui aurait lieu la semaine prochaine pour planifier les travaux futurs du Comité, qui porteront notamment sur le point soulevé dans la motion présentée par M. Poilievre.

Est-ce que cela vous convient?

M. Peter Fragiskatos: Merci.

Le président: Bien. Y a-t-il d'autres affaires internes à régler? Si tout va bien, vous aurez beaucoup de lecture à faire dans les prochains jours.

Nous allons nous arrêter ici. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de semaine.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>